

POUR UNE RÉGION QUI VOUS PROTÈGE !

avec **ALEKSANDAR NIKOLIC**

NOTRE PROJET



POUR UNE RÉGION QUI VOUS PROTÈGE !

Plus que jamais la France se délite : fracture sociale avec 10 millions de personnes sous le seuil de pauvreté, **fracture territoriale** avec l'abandon de la ruralité et la concentration des moyens sur les métropoles, **fracture identitaire** avec le poids d'une immigration extra-européenne qui refuse en majorité de se fondre dans notre civilisation et porte en elle les germes du séparatisme. Le tout sur fond d'insécurité grandissante qui touche désormais les villes comme les campagnes.

Les prochaines élections régionales des 20 et 27 juin 2021 doivent être l'occasion pour chacun d'entre nous d'exprimer le rejet de ces politiques et **d'affirmer notre espérance autour d'un autre projet pour une région plus sûre, plus juste et plus prospère.**

Alors que nous sortons à peine **d'une crise sanitaire dont le bilan a été aggravé par une gestion désastreuse de nos gouvernants** et qui a durement touché tous les secteurs de l'économie, la relance devra être une priorité pour un retour à une vie normale.

La liste que je conduis est riche de **femmes et d'hommes compétents et attachés à la défense du bien commun.** Une équipe composée à la fois d'élus sortants expérimentés et de citoyens animés par la même volonté de sortir de son marasme la région Centre-Val de Loire.

Nous saurons **répondre aux attentes les plus pressantes de nos concitoyens sur l'emploi, la sécurité, la santé.**

Ceux qui disent que la sécurité n'est pas une compétence régionale ne mesurent pas les effets de leur inaction.

Nous continuerons ensemble **notre combat pour la défense de la ruralité** en faisant le choix de l'agriculture locale, raisonnée et garante de la vitalité de nos campagnes et de son écosystème.

Nous favoriserons les circuits courts afin de **redynamiser notre économie et de préserver notre environnement.**

Ainsi, les restaurants scolaires serviront en priorité les produits de nos agriculteurs

et éleveurs régionaux tout comme nous nous efforcerons de donner la priorité aux entreprises locales dans l'octroi des marchés publics.

Nous renforcerons la présence de l'État dans nos territoires et **défendrons le maintien des services publics de proximité**. Nous effacerons les déserts médicaux de la carte de la région. Nous travaillerons davantage avec les communes et les départements autour des **projets d'aménagement**.

Nous faciliterons les mobilités et nous mettrons en place **un plan d'urgence pour le haut-débit et la 5G**.

Nous ferons du Centre-Val de Loire **une région dynamique et innovante en soutenant tous les acteurs de l'économie locale** : artisans, commerçants, TPE, PME, entreprises intermédiaires.

Il va de soi qu'une telle politique ne sera possible que si nous mettons fin immédiatement au **gaspillage de l'argent public**.

Ces économies se traduiront par **la fin du clientélisme, des subventions aux associations communautaires et par l'affirmation des véritables priorités régionales**.

Comme nos élus du Rassemblement National l'ont déjà démontré dans plusieurs municipalités, il est possible de pratiquer **une gestion saine, de résorber progressivement la dette et d'offrir une pause fiscale aux contribuables** tout en aménageant notre territoire dans l'intérêt général des habitants de la région Centre-Val de Loire.

Les conseillers régionaux du Rassemblement National et leurs alliés connaissent et aiment notre région. **Cette équipe a pour vocation de diriger la Région**. Elle en a les compétences.

Elle incarnera votre espoir de vivre demain dans une région Centre-Val de Loire plus juste, plus sûre et plus prospère.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'A. Nikolic', is written over a light blue grid background.

Aleksandar NIKOLIC

PRÉAMBULE

LES COMPÉTENCES DE LA RÉGION

Dans le cadre des lois de décentralisation, les régions ont pour mission fondamentale l'aménagement du territoire. Au fil du temps, l'État leur a transféré de nouvelles compétences, comme les lycées, les transports, ou le développement économique.

Aujourd'hui, **les interventions de la Région Centre-Val de Loire se répartissent sur 97 programmes, sans véritables priorités.** Il faut souligner également que la majeure partie des dépenses est consacrée au fonctionnement avec des charges peu maîtrisées.

Ces compétences ont évolué avec la loi NOTRe qui précise : « *Le conseil régional a compétence pour promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la région, le soutien à l'accès au logement et à l'amélioration de l'habitat, le soutien à la politique de la ville et à la rénovation urbaine et le soutien aux politiques d'éducation et l'aménagement et l'égalité de ses territoires, ainsi que pour assurer la préservation de son identité et la promotion des langues régionales, dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des départements et des communes* ».

A cela s'ajoute la gestion des fonds européens : FEADER, FEDER et FSE.

« *Où sont l'unité de la République et l'égalité des territoires ?* »

Loin de clarifier la répartition des compétences entre Régions, Départements, Communes et structures intercommunales, **cette nouvelle organisation du territoire ne fait qu'ajouter à la confusion.**

Loin de réduire le « mille feuille » territorial ce sont de nouvelles couches et donc de nouvelles dépenses qui ont été ajoutées : Communes nouvelles, Métropoles, collectivités à statut particulier. **Où sont l'unité de la République et l'égalité des territoires ?**

Cette loi traduit la volonté politique de ses auteurs, PS ou « Républicains » et désormais LaREM.

Ce projet ne fait que poursuivre le glissement amorcé depuis plus de 30 ans et poursuivi par tous les gouvernements successifs en dépit des alternances gauche-droite, et qui a **pour objectif de remplacer progressivement l'organisation État-Départements-Communes par le triptyque Europe-Régions-Intercommunalités afin d'atteindre l'objectif recherché.**

D'un côté, les pouvoirs publics sont en train de vider le département de sa substance, qu'il s'agisse du Conseil départemental ou des services de l'État, de l'autre la souveraineté de notre pays est transférée à Bruxelles.

La crise sanitaire a provisoirement gelé le projet, mais l'idée n'est pas abandonnée. Là encore, nous sommes les seuls à véritablement nous y opposer.

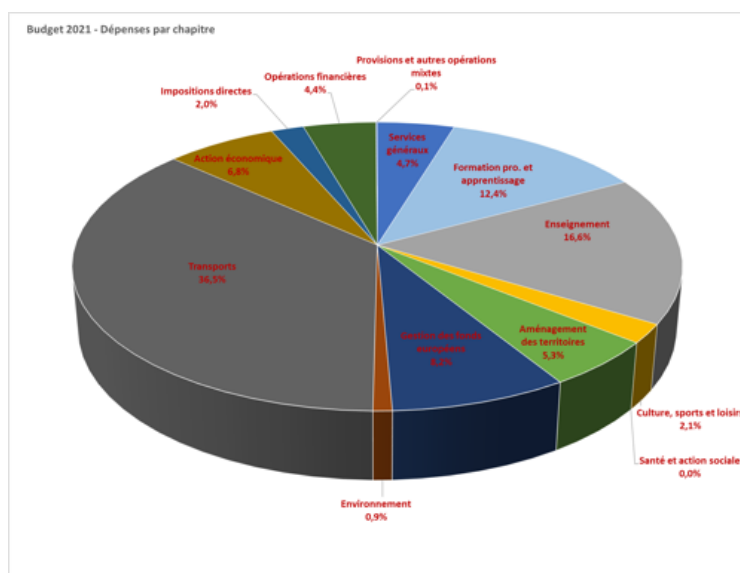
En même temps **la pression s'accroît sur les petites communes, asphyxiées par la baisse des dotations soumises à des contraintes de plus en plus pesantes, et que l'on pousse à fusionner, sans même demander l'avis aux populations concernées.**

C'est pourquoi **notre démarche s'inscrit dans une vision globale**, n'en déplaise à nos adversaires qui voudraient bien éviter ce débat.

LE CONSTAT

Les interventions de la Région Centre-Val de Loire se répartissent en 7 grands domaines :

- **Enseignement et formation professionnelle** : 514,8 millions d'euros (lycées, formation professionnelle, formations sanitaires et sociales, enseignement supérieur, apprentissage)
- **Transports et mobilités** : 648,6 millions d'euros (ferroviaire, transports routiers de voyageurs et transports scolaires).
- **Action économique** : 120,7 millions d'euros (aides aux entreprises, recherche, innovation, agriculture, tourisme, économie « sociale et solidaire »)
- **Aménagement du territoire** : 94,6 millions d'euros (territoires solidaires, technologies de l'information et de la communication)
- **Sports et Culture** : 37,7 millions d'euros
- **Environnement** : 15,6 millions d'euros
- **Europe** : 145,6 millions d'euros (gestion des fonds européens : aides économiques, agriculture, politique de la Ville etc).

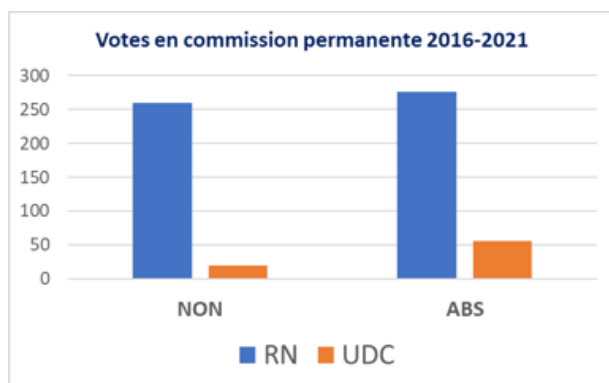


Dépenses générales : 199,2 millions d'euros (dépenses de fonctionnement des services, charges de personnel, communication, charge de la dette).

On déplore **une rigidité des dépenses**, qui augmentent de façon mécanique et **une stagnation voire diminution des ressources** : la Région n'a pratiquement plus d'autonomie financière.

La Région a vu ses dépenses de fonctionnement (hors transports) augmenter de 20% entre 2015 et 2019 (plus forte hausse des régions métropolitaines).

LE BILAN DES ÉLUS DU RASSEMBLEMENT NATIONAL



Les élus du Rassemblement National ont fait preuve d'une assiduité remarquable et ont répondu présents dans tous les débats, avec 365 interventions en session plénière.

Alors que **le groupe UDC (LR-centristes) votait plus de 98 % des dossiers à la Commission permanente, le groupe RN a constitué la seule véritable opposition.**

Nous avons régulièrement présenté des **amendements budgétaires réalistes et multiplié les propositions afin d'infléchir la politique menée par la majorité de Gauche**, tenue en otage par le groupe écologiste.

Nous avons également rappelé par une série de vœux que nous étions :

- **Contre le centre de déradicalisation à Pontourny (37)**
- **Contre le Pacte des migrations (Pacte de Marrakech)**
- **Contre l'abaissement de la vitesse à 80 km/h sur les routes départementales**
- **Pour un moratoire sur l'implantation des éoliennes**
- **Pour soutenir le Comité National Olympique et Sportif Français**
- **Pour un plan d'urgence dans les Lycées**
- **Pour l'annulation de la hausse de la taxe carbone....**

Tous les observateurs sont obligés de reconnaître le sérieux de notre groupe et de ses contributions.

UN PETIT RAPPEL **MAIS QUI DONC A OFFERT LA RÉGION À LA GAUCHE ?**

En 1998 la gauche plurielle (PC-PS) obtient 33 sièges, l'extrême-gauche 1 siège.

La liste RPR-UDF obtient 29 sièges, le Front national 13 sièges et le CNPT 1 siège.

Le gauche est donc minoritaire en voix et en sièges.

Le FN accepte de soutenir la candidature de Bernard Harang (UDF) pour la présidence de la Région moyennant un certain nombre d'engagements, notamment celui de ne pas augmenter les impôts sur la mandature.

Mais aussitôt élu le président Harang est victime de pressions et de menaces, y compris physiques sur lui-même, sa famille et son entreprise. Les états-majors parisiens du RPR et de l'UDF demandent à leurs élus de retirer leur soutien. On voit alors Jacqueline Gourault manifester dans les rues d'Orléans aux côtés d'une extrême-gauche déchaînée et haineuse.

Le président Harang est contraint de démissionner, abandonné par les siens, et la droite la plus bête du monde offre la région à une gauche minoritaire qui pourra gouverner pendant 6 ans avec la complicité du RPR et de l'UDF.

Aujourd'hui les candidats LR et MoDem clament qu'ils veulent mettre fin à 23 années de gestion par la gauche. Mais qui donc lui a offert la région ?



LE RASSEMBLEMENT NATIONAL ET SES ALLIÉS, FORCE DE PROPOSITIONS POUR LA RÉGION DE DEMAIN !

À partir du constat des forces et des faiblesses de notre région et forts de l'expérience de nos élus, nous voulons recentrer et clarifier les actions du Conseil régional autour d'une dizaine de pôles. Notre projet pour chacun de ces secteurs est présenté dans ce document.

SOMMAIRE

1. Développement économique, recherche, innovation	<u>12</u>
Formation et insertion professionnelle	<u>21</u>
2. Aménagement du territoire, environnement, énergie	<u>24</u>
3. Transports et mobilités	<u>31</u>
4. Lycées, enseignement, jeunesse	<u>37</u>
5. Agriculture et ruralité	<u>43</u>
6. Sécurité et prévention des risques	<u>47</u>
7. Culture, patrimoine, sport	<u>51</u>
8. Santé	<u>56</u>
9. Coopération internationale et immigration	<u>58</u>

Nos propositions sont le fruit de **nombreuses contributions, de débats et d'échanges, du bilan de ce qui existe aujourd'hui, de rencontres avec les professionnels et leurs organisations aussi bien qu'avec nos concitoyens.**

Elles ont été rédigées par différents spécialistes, élus et professionnels dans les différents domaines :

- **Finances** : Michel Chassier, cadre de la fonction publique (ER), Président du groupe RN Centre-Val de Loire de 2014 à 2020, membre de la commission des finances et moyens généraux de la région depuis 2010
- **Développement économique, recherche, innovation, environnement-énergie** : Thibaut de La Tocnaye, Ingénieur Centralien, 3ème cycle HEC, directeur de projet dans l'ingénierie nucléaire puis dirigeant-fondateur d'entreprises industrielles et high-tech.
- **Aménagement du territoire** : Thomas Ménagé, cadre dans l'immobilier et la construction, ancien Maire adjoint d'une commune rurale, diplômé en droit de l'urbanisme
- **Formation et insertion professionnelle** : Tom Renaux, juriste en droit des collectivités territoriales, diplômé de l'Université Paris II Panthéon-Assas.
- **Transports et mobilités** : Hubert de Pirey, ingénieur en travaux ferroviaires.
- **Santé** : Lionel Béjeau, docteur en médecine.
- **Agriculture** : Jean-René Coueille, spécialiste du foncier agricole et forestier, officier supérieur de l'Armée de Terre en retraite.
- **Sécurité** : Cyril Hemardinquer, fonctionnaire de la Police nationale, Secrétaire général du syndicat FPIP, Master 2 Sciences Politiques spécialité Politique et Sécurité - IEP de Toulouse.
- **Lycées, enseignement, jeunesse** : Sébastien Dulion, professeur de Lycée.
- **Culture, patrimoine** : Mathilde Paris, Master 2 Professionnel Arts et Culture – Université Paris I Panthéon-Sorbonne, chef d'entreprise.
- **Sport** : Cédric Pelé, bénévole en association sportive

NOTRE ÉQUIPE EST PRÊTE À DIRIGER LA RÉGION !





QUELLE GOUVERNANCE DE LA RÉGION ?

Aujourd'hui la Région Centre-Val de Loire souffre des mêmes maux que beaucoup de collectivités à cette échelle.

Elle demeure éloignée de ses habitants qui le plus souvent ignorent ce qui s'y décide et même bien souvent ne connaissent même pas le nom de leurs élus.

Les sessions plénières se transforment en **simple exercice de communication** alors que des décisions importantes sont prises parfois en commission permanentes, à huis clos.

Les commissions se réunissent souvent trop tardivement, comme la commission des finances, l'après-midi à la veille de la session, alors que le délai pour déposer des amendements budgétaires est dépassé !

Il est difficile également pour l'opposition d'obtenir les informations sur certains sujets « sensibles », comme les subventions, en particulier sur les comptes-rendus de réalisation, ce qui empêche les élus d'opposition d'exercer leur mission de contrôle.

Au lieu de remédier à ces manques, l'équipe sortante a préféré mettre en place **des instances de démocratie dite « participative » qui ne rassemblent que les militants et les associations proche de la gauche.**

Leur démocratie « participative » n'est en réalité qu'une version modernisée des soviets et de la démocratie dirigée.

Nous nous engageons dans cette mandature à **rétablir les droits de l'opposition et à informer nos concitoyens et à les consulter directement.**

- Instituer un véritable pilotage de la région : **la conférence des vice-présidents se réunira chaque semaine**, chaque fois que possible en visio-conférence, afin de diminuer les frais de déplacement. L'objectif est un suivi régulier de l'ensemble des affaires de la Région, et une meilleure réactivité

- **Coopérer avec les Départements** : une conférence mensuelle sera organisée de la même manière avec les présidents des Conseils départementaux, afin de mieux mettre en cohérence les actions partagées. Cette idée, que nous avons avancée en 2015, est d'ailleurs reprise par un de nos concurrents.
- **Rétablir les droits de l'opposition avec une conférence des Présidents de groupe tous les mois avant la commission permanente** afin de partager sur l'avancée des dossiers, un calendrier des commissions qui permette aux élus d'être informés avec les réunions de l'assemblée, la transparence totale et l'accès complet aux informations. Le secrétariat aux élus sera renforcé pour répondre aux demandes.
- **Mieux informer nos concitoyens par un dialogue direct sur le site Internet de la Région**, sous forme de forums permanents et d'échanges réguliers avec le président ou les vice-présidents concernée.
- **Organiser des consultations directes sous forme de référendum sur les questions importantes en cours de mandature**, au niveau régional ou au niveau local selon le périmètre du projet.



1. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, RECHERCHE, INNOVATION, FORMATION PROFESSIONNELLE

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Une vision claire de la relance économique suite à la crise.

Les enseignements de la crise sanitaire - qui est venue se rajouter à la crise économique déjà largement à l'œuvre en France et dans notre Région - sont incontestables :

a) Seule une réindustrialisation volontariste et organisée pourra entraîner une création de richesse significative et par là même des emplois pérennes dans notre Région.

La crise du Covid-19 nous a réappris **les vertus capitales des entreprises industrielles**, à savoir :

- 1) Un effet d'entraînement incomparable sur le reste de l'économie, avec une création de richesse induite en aval et en amont, supérieure, et de loin, à tous les autres secteurs.
- 2) Une résistance inégalée aux fluctuations économiques, financières et monétaires - à condition d'être suffisamment capitalisées - due bien sûr à la création de valeur intrinsèque de l'industrie (et donc peu dépendante des acteurs externes) en offre-produits.
- 3) L'apport d'indépendance économique et de souveraineté dans des domaines tels que l'agro-alimentaire, l'énergie, les transports, les télécom, la défense, la chimie, le médical et la santé... en somme dans toute l'économie.
- 4) Une balance commerciale positive puisque 80 % des exportations des pays développés sont industrielles... et qu'un déficit industriel induit donc forcément un déficit commercial.

b) Le renouveau agricole est totalement compatible avec la ré-industrialisation.

En effet, le Centre-Val de Loire, qui est **la 4ème région de France la plus industrialisée avec 22,4% d'emplois industriels (chiffres 2019)**, a également une vocation agricole historique. Cette double vocation est justement sa spécificité. D'ailleurs notre industrie agro-alimentaire (Blois, Vendôme, Pithiviers, Châteauroux...), complément-clé de l'agriculture est notre secteur « industriel » le plus porteur en termes de recrutement. De plus, le retour d'une agriculture forte va de pair avec la reconquête de la ruralité qui est un enjeu de société indiscutable, surtout après la désaffection d'une part grandissante de la population pour les zones trop urbanisées et les « métropoles ».

c) L'aménagement du territoire doit être repensé au profit des zones favorables à l'implantation de nouvelles entreprises et à la création d'emplois.

Avec ses deux compétences essentielles, à savoir l'aménagement du territoire (conférée aux Régions depuis les premières lois de décentralisation) et le développement économique (hérité de la loi NOTRe), **la Région Centre-Val de Loire devra donc engager une véritable démétropolisation.**

Celle-ci fournira le cadre idéal au renforcement et au développement de l'industrie dans

« La faisabilité de la relance économique se situe en dehors des métropoles. »

notre région car la faisabilité même de la relance économique se situe justement, pour des raisons aussi bien anthropologiques (renforcées depuis la crise sanitaire) que techniques et historiques, en dehors des métropoles ! En effet **80 % des PMI sont implantées en zones semi-rurales (ou semi-urbaines) et rurales et 70 % des unités de fabrication des ETI (entreprises à taille intermédiaire) se situent dans ces mêmes zones** qui regroupent, rappelons-le, plus des deux tiers de la population française...

Or la réindustrialisation (et éventuellement les relocalisations) va s'appuyer quasi-exclusivement sur les PMI et les ETI. Pourquoi ? Parce que le tissu de sous-traitance des grands ensembliers, constitué exclusivement par celles-ci, s'est dangereusement étiolé au fil des trois dernières décennies. Les grands maîtres d'oeuvre industriels, quant à eux sont toujours présents sur notre sol (Dior, Guerlain, EDF, Servier, Mars PF, Thalès, MBDA, Safran, Faiveley, Hutchinson, Michelin, Saint-Gobain, Merck, Sanofi, Procter et Gamble...).

L'enjeu est donc bien l'implantation, la relocalisation et le développement des PMI et des ETI

qui incarnent autant de « métiers » en dehors des métropoles. A cet égard, le Parc Technologique de Sologne situé à Vierzon est un bon exemple de réussite de cette nouvelle politique économique, associée à la reconquête des territoires, que nous appelons de nos vœux.

d) Le commerce, l'artisanat et les TPE représentant une part importante de l'activité économique et de l'emploi doivent être soutenus, sauvegardés et redéployés sur les territoires.

L'artisanat compte en Région Centre-Val de Loire 56 000 entreprises pour 77 000 salariés. « Son poids économique n'a cessé d'augmenter ces dernières années avec des créations d'entreprises de plus en plus nombreuses. La présence des artisans sur tous les territoires, ruraux comme urbains, garantit un service de proximité quotidien et de qualité et un lien social indispensable à la population. » (CRCMA CVL)

Le secteur est confronté à la difficulté du recrutement, à la lourdeur et à l'instabilité des normes et de la réglementation, à la complexité des marchés publics et à la concurrence déloyale des travailleurs détachés.

Ces difficultés pèsent sur la transmission-reprise des entreprises.

C'est pourquoi **nous consacrerons 25 % des interventions du fond régional de capital-transmission (doté de 20 millions d'euros), que nous créerons à la transmission des entreprises du secteur de l'artisanat et du commerce.**

Le commerce au sens large représente plus de 126 000 emplois en intégrant vente et réparation automobile, l'hôtellerie-restauration et les services aux particuliers.

Le secteur a particulièrement souffert de la crise sanitaire, qui n'est pas terminée pour certaines activités. Il convient donc de **poursuivre et d'amplifier en concertation avec les Chambres des Métiers et de l'Artisanat et les Chambre de Commerce et de l'Industrie les dispositifs mis en place par la Région tels que le CAP Rebond, le Portail numérique « Local d'abord ! », le Fond Renaissance, et toutes les aides de soutien aux trésoreries en difficulté** (via des prêts court terme, des avances remboursables, des subventions...).

De façon plus générale l'évolution des modes de consommation a entraîné la fermeture de nombreux commerces en zone rurale mais aussi dans les centres-villes. On peut toutefois noter une inversion de cette tendance avec un retour des consommateurs vers des commerces de proximité et un rééquilibrage par rapport à la grande distribution. **Nous souhaitons accompagner ce retour en force du commerce et de l'artisanat qui passera à la fois par une numérisation accrue de ses acteurs qui devront allier la maîtrise de tous les avantages du web** (référencement des produits, tarifs, click and collect, ...) tout en privilégiant le conseil « professionnel » prodigué à la clientèle.

Parallèlement, nous nous engageons à mettre sur un pied d'égalité tous les commerces (commerces de proximité, e-commerce et marchands 100% web) en particulier au plan fiscal et administratif. Par exemple nous exigerons que la TVA, la CVAE et surtout la CFE soient également appliquées aux entreprises de vente exclusive en ligne et que les entrepôts des « pure players » soient soumis à l'Autorisation d'Exploitation Commerciale.

e) Les services, à la fois privés (marchands) et publics, pèsent également lourd sur le plan de l'emploi en Région Centre-Val de Loire et surtout ils sont un enjeu fondamental de rééquilibrage des territoires.

Avec la numérisation croissante d'une bonne partie des activités de service, la Région doit conduire une politique pour développer ce secteur sous différentes formes : installation de centres d'appels dans les villes moyennes et les communes rurales en jouant de l'avantage concurrentiel sur le foncier et la création d'espaces partagés de télétravail (« coworking »).

Notre ambition doit même aller plus loin **en attirant dans la Région des sièges sociaux de grandes entreprises, synonymes d'emplois de cadres et de valeur ajoutée et de recettes fiscales locales.** Ce projet est à mettre en place avec les intercommunalités qui ont la compétence sur le foncier d'entreprise.

Nul doute que ces « déménagements » ou relocalisations de sièges sociaux seront concomitants au programme de réindustrialisation que nous souhaitons réinitier et amplifier dans les zones semi-urbaines (ou semi-rurales) et rurales.

En ce qui concerne les services publics, le rôle de la Région peut être déterminant pour le maintien de ceux-ci ou leur réinstallation dans les zones semi-rurales et rurales : nous utiliserons les contrats régionaux d'équilibre territorial (CRET) dont les missions seront redéfinies.

Nos propositions : renforcer l'existant et mettre en place de nouveaux outils.

Comme évoqué au-dessus, il s'agit d'apporter **un soutien concret et effectif de la Région Centre-Val de Loire à l'ensemble des PMI et ETI** qui incarnent tous les métiers de sous-traitance nécessaires à nos grands ensembliers. Ce soutien est au moins de trois ordres si tant est qu'une entreprise s'appuie, en plus des hommes bien sûr, sur des produits (les plus innovants et performants possibles), des financements (à court et surtout à moyen et long terme) et un environnement (et un écosystème) favorables.

a) Pour la problématique du financement des entreprises, les Régions disposent avant tout d'un outil adapté - et d'ailleurs beaucoup trop peu développé en Centre-Val de Loire – à savoir les fonds régionaux d'investissement qui sont susceptibles d'apporter des fonds propres aux PMI et ETI.

C'est la mesure la plus efficace et la plus nécessaire tant les PMI et ETI françaises, et particulièrement celles de Centre-Val de Loire, sont sous-capitalisées (un des maux « français » dû entre autres à la déficience de notre secteur bancaire).

- Nous souhaitons donc **doubler la capacité d'intervention de l'ensemble des fonds régionaux d'investissement** de Centre-Val de Loire.
- **Nous conserverons le fonds Renaissance**, créé récemment et dédié à l'innovation, mais nous réorienterons ces interventions vers **les filières prioritaires de la réindustrialisation**.
- **Nous créerons un fond régional d'investissement stratégique spécialement dédié au développement des secteurs-clés de la réindustrialisation** en Centre-Val de Loire tels que l'agro-alimentaire, les équipements électriques et électroniques, la métallurgie et les produits métalliques, la chimie et la pharmacie, le caoutchouc et le plastique et bien sûr la défense. Les interventions de ce fonds pourront être couplées, en règle générale, avec les dispositifs de la Banque Publique d'Investissement (BPI) et avec celles du fonds Déinvest (initié par le Plan Action PME en 2018) dans le cas d'entreprises du secteur défense.
- Pour répondre à un autre défi majeur, **nous créerons un nouveau fond de capital-transmission, doté de 20 millions d'euros**, face à l'énorme déficit de financement de la reprise à venir des milliers de PMI et ETI de Centre-Val de Loire qui sont dirigées à 35 % par des patrons de plus de 50 ans et à plus de 11% par des patrons de plus de 60 ans. Or ces entreprises, en majorité industrielles, sont les joyaux économiques de notre Région. Il convient donc d'assurer à coup sûr leur transmission.
- **Nous renforcerons les dispositifs d'aides à la création, au développement, à la reprise et à la transmission des entreprises artisanales, des commerces et des TPE** en liaison avec la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat et les Chambres de Commerce et d'Industrie.
- **Nous simplifierons les démarches pour l'accès aux différents dispositifs**, souvent trop complexes et trop longues ce qui a pour effet de dissuader beaucoup de bénéficiaires potentiels. Tous les professionnels demandent de la réactivité, de la souplesse et de la rapidité. Nous aiderons les demandeurs dans leurs démarches, avec l'aide des CCI et des CMA.
- **Nous adapterons les offres de formation, initiale et continue, afin de mieux répondre aux besoins des métiers** (voir les volets Enseignement et Formation professionnelle).

b) Deuxième champ d'action régional pour renforcer le tissu de nos PMI et ETI : la recherche, également une compétence importante de la Région

- Sachant que le budget recherche-innovation de la Région correspond à une très faible part de son budget global (moins de 3 %...), **notre objectif est d'accroître de + 50% le budget recherche sur le mandat**, évidemment en fonction des besoins identifiés en partenariat avec les représentants professionnels (Branches, CCI,...) des industries de la Région.

c) Troisième compétence de la Région, connexe au développement économique et partie prenante de l'aménagement du territoire : la création d'un environnement et d'infrastructures dédiés aux entreprises

- Nous soutiendrons les **grands projets de repositionnement ou reconversion de sites ainsi que les infrastructures de transport et le déploiement du haut-débit** (voir le volet aménagement du territoire).
- Nous mettrons en place une **plateforme digitale unique pour les TPE/TPI et PME de la Région dédiée à la promotion des produits fabriqués localement**. Cette promotion digitale augmentera les possibilités de croissance des entreprises et par là-même l'emploi et favorisera ainsi les échanges entre entreprises locales. Ce dernier point renforcera les possibilités de sous-traitance locale.
- Nous instituerons un **bureau de conseil et d'aide à l'exportation pour nos TPE/TPI et PME/PMI locales en renforçant l'action de Dev'Up**.
- Pour favoriser la relocalisation des productions et accroître les productions existantes, nous identifierons les jachères industrielles et les besoins nouveaux en personnel ainsi qu'en approvisionnement (matière première, composants, produits finis) des donneurs d'ordre actuels, de façon à reconstituer maillon par maillon le tissu de sous-traitance.
- Nous souhaitons créer, sur le modèle d'AéroCentre, Aréa ou Polepharma, **un nouveau cluster dédié à la plasturgie et au caoutchouc**. En effet, d'une part la région Centre-Val de Loire a de sérieux atouts dans cette sous-filière (Hutchinson et Michelin bien sûr mais aussi Pullflex, Formix, Fluor One ou Howa Tramico). D'autre part, compte tenu des fermetures et délocalisations d'un nombre grandissant d'unités de production (tant de moules que d'injection) sur l'ensemble des régions françaises, les débouchés commerciaux sont largement significatifs.

Les nouveaux axes de développement économique.

a) Lancement du grand Parc à thème « Léonard de Vinci »

À mi-chemin entre le Futuroscope (1,9 millions de visiteurs en 2019 avant la crise) et le Puy du Fou (2,3 millions de visiteurs en 2019), ce parc présentera cependant un caractère original avec un cahier des charges tout à fait nouveau.

« *Nous créerons un grand parc à thème à vocation touristique, économie et industrielle* »

- Créé dans le Loiret, sur un terrain d'au moins 50 hectares, **ce parc à thème sur les inventions multiples de Léonard de Vinci, sera également dédié à l'innovation et l'expérimentation d'usages et produits révolutionnaires du XXI^e siècle** (mobilité et habitat de demain, robotique et intelligence artificielle, objets connectés, voiture autonome et propre...).

Cette double vocation du Parc, à la fois touristique d'un côté et économique et industrielle de l'autre, sera vraiment **l'originalité et la marque de fabrique de ce très grand projet qui attirera les investisseurs et les entreprises nouvelles**. Cette initiative forte s'inscrira bien sûr dans **notre volonté de réindustrialisation intelligente et de rééquilibrage des territoires**. Elle doit profiter à toute la Région et être un outil de développement local.

Rappelons, par exemple, que le Futuroscope n'est plus seulement un centre de loisirs, mais une aire de formation (plusieurs milliers d'étudiants formés) et une zone d'activités où sont déjà implantées une cinquantaine de sociétés. Sur ce site, premier en France à avoir été doté d'un téléport, les entreprises peuvent, quels que soient leur taille et leurs moyens, communiquer vers le monde entier par le son, l'image ou l'écrit. Le Futuroscope comporte également un pôle d'enseignement et de recherche, avec le Lycée-Pilote, le Centre de droit communautaire, l'Ecole nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique et le Centre national d'enseignement à distance (CNED) soit 250 personnes).

Ainsi, aujourd'hui, le Technopole du Futuroscope regroupe plus de 7000 salariés dont plus de 400 chercheurs regroupés en une quinzaine de laboratoires de recherche et 225 entreprises et établissements publics sur un site de 200 hectares. Celui-ci est dédié aux acteurs de la recherche, de la formation et des entreprises innovantes dans des domaines tels que l'aérospatial et les télécommunications avancées.

Notre ambition est de réaliser un pôle comparable en Région Centre-Val de Loire, à moins d'une heure et demi de Paris, sur un positionnement qui le différencie du Futuroscope et bien sûr d'un parc à thème traditionnel. Nous avons ainsi la volonté d'accueillir dès le départ, en parallèle du parc consacré aux inventions majeures de Léonard de Vinci, **des laboratoires de recherche appliquée et de R&D ainsi que des centres d'essais de procédés et produits en phase préindustrielle**.

Les innovations et projets d'invention multiples de Léonard de Vinci (parfois et même souvent avortés tellement ils étaient nombreux) tels la première automobile (1478), le sca-phandre de plongée, la plus ancienne bicyclette (1493), le « chevalier mécanique », sorte d'au-tomate humanoïde et ancêtre des robots, le parachute ou le char d'assaut, pour ne citer que ceux-ci, **seront présentés au public avec toutes les technologies modernes de la cinéscé-nie mais également grâce à toutes les nouvelles techniques de communication interac-tive et d'intelligence numérique.**

En face de ces inventions qui n'étaient parfois que des intuitions géniales, comme la cal-culatrice mécanique ou le roulement à billes, **nous mettrons en regard les innovations du XXIème siècle qui vont révolutionner le monde et les usages de demain** telles la do-motique, la robotique associée à l'intelligence artificielle, la mobilité autonome, intelligente et durable, les objets connectés et toute la chaîne IoT et les nombreuses applications de défense à débouchés civils (des planeurs hypersoniques aux armes à ondes en passant par les drones 3ème génération ou la dépollution moteurs).

Au sein du Parc Léonard de Vinci, le Technopôle aura vocation à **héberger tous les acteurs économiques de ces innovations.** La Région travaillera de concert avec les grands ense-mbliers industriels ainsi que les filières et sous-filières implantées en Centre-Val de Loire telles que l'automobile, le ferroviaire, l'aéronautique, la défense et l'électronique, la robotique, la mécanique de précision, les composites...

Ce très grand projet régional sera financé par la Région et des investisseurs privés. D'autres collectivités locales pourront participer au tour de table et nous ferons également appel aux fonds européens.

Nous prévoyons comme budget de départ une enveloppe de 500 millions d'euros.

Concernant le planning de réalisation, un avant-projet détaillé pourrait être présenté à l'ho-rizon 2024/2025, les études d'implantation et les opérations liées à la déclaration d'utilité pu-blique étant menées en parallèle. **La « première pierre » pourrait être posée au mieux en 2027 pour une inauguration du Parc Léonard de Vinci et une ouverture au public en 2028 ou 2029, c'est-à-dire en fin de mandat ou au début du mandat suivant.**

b) Privilégier les secteurs d'avenir et les sous-filières stratégiques dans la réindustrialisation.

*« Le Centre-Val de Loire doit être le pionnier de la
relocalisation stratégique de
nos filières industrielle »*

Avec près de 230 entreprises et plus de 20 500 salariés, **la filière de la défense en Centre-Val**

de Loire, en plus de son important poids économique, constitue un immense potentiel d'innovation. Or la question du développement de nouveaux champs d'expertise est fondamentale à la fois pour la pérennité de cette filière mais également pour la synergie induite dans le domaine civil chez les grands équipementiers tels que Saint-Gobain, Michelin, Mécachrome, Cilas... présents dans la Région. Sans être exhaustif, on peut dire que les sous-filières de la cyber-sécurité, de la MCO (maintien en condition opérationnelle) et du numérique représentent des opportunités à saisir immédiatement au sein de cet écosystème.

À moyen et long terme, il apparaît également que **les matériaux composites et les composants électroniques représentent une bonne part du socle d'une réindustrialisation durable dans la région** pour des raisons très différentes. Grâce à l'effet locomotive des grands maîtres d'œuvre industriels de notre région, le développement des matériaux composites devient une constante stratégique. Il va dans le sens de l'Histoire : en effet tous les secteurs, ou presque, sont en train de privilégier l'emploi de ceux-ci, depuis l'aéronautique, bien sûr, jusqu'à l'automobile en passant par la fabrication additive et les produits bio-sourcés ou encore la construction et l'habitat...

- Nous apporterons donc tout le soutien nécessaire de la Région au **Pôle Polymeris, récemment né de la fusion de Plastipolis et Elastopole, dédié aux caoutchoucs, plastiques et composites.** Et ce particulièrement pour la partie "composite" qui n'avait jusqu'ici pas de pôle dédié.

Pour ce qui est des composants électroniques, la crise sanitaire n'a fait que rappeler qu'il est parfaitement inepte que la France et, qui plus est, l'Europe n'aient plus d'unités de fabrication significatives de semi-conducteurs ou encore (en aval) de microprocesseurs ! **La survie et le redéploiement de nos grand ensembliers industriels doit être l'occasion de financer et de réimplanter de nouvelles usines électroniques de masse** sur le sol français et plus précisément en Centre-Val de Loire, largement représentative de la filière électronique avec par exemple STMicroelectronics à Tours, JABIL à Meug-sur-Loire ou EMKA Electronique à Pruniers-en-Sologne !

- Nous postulons donc activement pour l'implantation d'une telle unité de fabrication en Centre Val-de-Loire suite à la décision commune de 17 Etats européens, dont la France et l'Italie en tête, au début de cette année de réimplanter en Europe des sites de production de semi-conducteurs, eu égard à notre déclin actuel par l'Asie et les États-Unis. Le financement global de ce vaste programme est de 145 milliards d'euros sur 3 ans prélevé sur le Plan de Relance européen de 750 milliards à hauteur de 20%. C'est un enjeu capital de souveraineté industrielle et **le Centre-Val de Loire a vocation à être pionnier dans cette politique de relocalisation stratégique qui touche pratiquement l'ensemble des**

filières industrielles puisque les semi-conducteurs (et bien sûr en aval les microprocesseurs) ont une vocation universelle et transversale dans l'assemblage des équipements électromécaniques.

LA FORMATION ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Contexte

Le nombre de demandeurs d'emploi dans notre région est élevé et en hausse (le nombre d'inscrits en cat. A, B, C a progressé de 2,9 % en 1 an pour s'établir à 217 470 personnes à la fin du 4^{ème} trimestre 2020). Les demandeurs d'emploi longue durée représentent entre 46% et 52% des demandeurs d'emploi en CVDL.

Entre 2011 et 2016, les inscriptions des seniors à Pôle emploi (cat. A, B, C) ont plus que doublé atteignant 63 %, soit +34 600 demandeurs seniors en catégories A,B,C.

La région compte environ 145 000 entreprises, dont 87% ont moins de 10 salariés.

En Centre Val de Loire la part de l'industrie est supérieure à la moyenne nationale (19,5% du PIB est industriel (contre 14,3% pour la moyenne nationale). L'industrie joue un rôle moteur dans le développement de l'économie régionale puisque la région occupe le 4^e rang national pour la part de l'emploi industriel. Néanmoins, on déplore une désindustrialisation plus rapide que la moyenne nationale.

Si l'agriculture est une activité présente sur l'ensemble du territoire régional, les emplois sont toutefois en baisse dans ce secteur (où il existe des difficultés de recrutement).

« Nous devons renforcer l'adéquation entre l'offre de formation et les attentes du marché du travail »

Globalement un constat revient souvent : **nous avons un taux de chômage élevé, particulièrement chez les jeunes et les seniors mais, en même temps, beaucoup de secteurs peinent à recruter**, et pas seulement ceux qui sont considérés comme peu valorisés ou contraignants, comme les services à la personne ou les emplois saisonniers dans l'agriculture, le tourisme et l'hôtellerie-restauration, mais également tous les métiers de l'artisanat et du BTP, et même dans l'industrie.

L'offre de formation, tant initiale que continue, doit s'efforcer de répondre à cette problématique.

Pour ce qui est de la formation professionnelle en direction des publics fragiles, qui reste du ressort exclusif de la Région, le Programme régional de formation 2021/2024 de près de 80 millions d'euros par an s'applique actuellement. C'est un montant assez important puisqu'à lui seul il est plus élevé que l'effort actuel de la Région en direction de la recherche ou même

celui en direction du financement des entreprises. Cette intervention de la Région dans les domaines de la formation et de l'insertion professionnelles revêt donc tant un aspect social qu'un aspect économique voire même stratégique d'autant que plus de 60 millions sont consacrés aux parcours métiers qui concernent les demandeurs d'emploi.

Nous veillerons donc à mi-mandat, en 2024, à **réaiguiller l'offre de formation d'une part vers les métiers pas assez pourvus tels que l'agriculture, la santé-soins aux personnes et l'hôtellerie-tourisme et d'autre part vers les filières stratégiques pour la réindustrialisation telles que informatique-numérique, électricité-énergie, transformation-travail des métaux...**

Un plan basé sur 5 priorités et 13 propositions.

Afin de lutter contre les inégalités d'accès la formation et amener vers la qualification et l'emploi les jeunes et demandeurs d'emploi longue durée, nous défendrons 5 priorités déclinées en 13 propositions.

1. Renforcer la formation professionnelle et l'orientation tout au long de la vie pour répondre à l'évolution rapide des métiers.

- **Impliquer davantage les entreprises dans le processus d'orientation** en prévoyant notamment l'intervention d'entreprises dans les lycées avant les choix post-bac.
- Encourager et **développer la reconnaissance des acquis (VAE)**
- Mieux valoriser **la labélisation « lycée de métiers »** (il y en 38 aujourd'hui dans l'académie d'Orléans-Tours).
- **Renforcer l'action du service public régional de formation**, outil majeur de l'intervention de la région en matière de formation des demandeurs d'emploi : financement de formation pour acquérir de nouvelles compétences porteuses sur le marché du travail, élaboration d'une offre de formation diversifiée pour répondre aux besoins de l'économie locale..
- **Renforcer l'action du service public régional de l'orientation** (mis en place par la loi de 2014) : proposer des services d'orientation et d'accompagnement non seulement pour les formations initiales mais pour les formations tout au long de la vie, renforcer la position des opérateurs de compétence et des branches professionnelles (sans pour autant que cela engendre une diminution des compétences de la région)
- Renforcer les actions pour répondre plus efficacement à la problématique de **la réinsertion des seniors en recherche d'emploi**, notamment par la formation.

2. Penser la formation sous le prisme des disparités territoriales

- **Développer la formation à distance, grâce aux usages du numérique, pour désenclaver les territoires ruraux** dans lesquels l'accès à la formation initiale et à la formation professionnelle continue est souvent difficile.
- **Soutenir la création d'espaces partagés équipés en numérique** et les rendre accessibles aux personnes en formation.

3. Accompagner la révolution numérique

- **Mieux accompagner la transition numérique au sein des entreprises**, notamment des TPE, artisans et commerçants dont la crise a mis en évidence les besoins.

4. Accompagner la transformation du secteur agricole

La présence de nombreuses filières d'excellence en agriculture représente une richesse pour la Région Centre-Val de Loire, mais les aléas économiques et climatiques fragilisent ce secteur et nécessitent une adaptation rapide des professionnels afin de renforcer la viabilité et la compétitivité des exploitations (voir aussi le chapitre agriculture).

Face aux difficultés de recrutement et au vieillissement des chefs d'exploitation, **il faut attirer de nouveaux profils en valorisant la filière agricole** (note : il y a actuellement 8 000 élèves en formation initiale dans le secteur agricole, du niveau III au niveau VI), mais également accompagner les exploitants face aux évolutions des techniques et les reconversions.

- **Promouvoir la filière agricole dans l'offre de formation continue et de reconversion professionnelle**
- **Développer l'offre de formation continue en agro-écologie**

5. Développer les secteurs porteurs : électronique, intelligence artificielle, santé et soin aux personnes, mécanique et travail des métaux

Le parc à thème Léonard de Vinci constitue une véritable opportunité pour attirer les jeunes vers le secteur de la recherche et de l'innovation.

- Encourager **le développement de l'offre de formation électronique, intelligence artificielle, santé et soin aux personnes, mécanique et travail des métaux**
- Dédier un pôle du parc à thème Léonard de Vinci aux métiers de demain



2. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, ENVIRONNEMENT, ENERGIE

L'aménagement du territoire qui constitue **le cœur historique de nos compétences** est un sujet transversal.

Il est évident que les transports, la construction d'un lycée, le déploiement du haut débit, la structuration de l'offre de soins participent à cette politique globale.

La Région intervient également en soutien aux collectivités territoriales : Département, Intercommunalités, Communes dans le cadre de contractualisations.

La Région est devenue la collectivité chef de file en matière d'environnement (traitement des déchets, traitement de l'eau, qualité de l'air...). Elle est aussi traditionnellement en charge des Parcs naturels et de la politique énergétique.

Ces différentes compétences font l'objet d'une programmation pluriannuelle définie dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et un certain nombre d'autres schémas (au total un quinzaine de plans, schémas et stratégies !), sur lesquels nous avons émis des avis critiques.

Le SRADDET

Le 1^{er} Schéma d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) a été adopté en 2011. Nous ne l'avons pas approuvé car **il était déséquilibré au profit des deux grands pôles urbains régionaux, Orléans et Tours**. Or, sur 2,5 millions d'habitants de la Région Centre, presque 2 sur 3 vivent dans la ruralité au sens large en incluant les petites villes. Les problèmes sont bien identifiés : déserts médicaux, fermeture des services publics, mort programmée des communes, fermeture des commerces et des écoles, disparition progressive des artisans et des petites exploitations, fracture numérique...

La question de la santé et de l'accès aux soins, bien qu'elle ne soit pas une compétence régionale, doit être prise en compte dans le cadre des politiques d'aménagement du territoire, en soutien aux Départements. Mais nous étions loin du compte.

« *Le SRADDET ne s'est pas attaqué au déséquilibre entre métropoles et ruralités* »

Le 2^{ème} schéma est devenu SRADDET, en ajoutant le « E » pour égalité, ce qui revient à justifier nos critiques sur la 1^{ère} version. **Encore une fois nous avons eu raison les premiers.** Pour autant, cette adaptation sémantique ne change pas véritablement la donne, et ce nouveau schéma ne s'attaque pas suffisamment au déséquilibre croissant entre métropoles et ruralité.

C'est pourquoi nous avons voté contre, alors que le groupe UDC, qui n'avait pas ménagé ses critiques au cours du débat, a choisi l'abstention – certains de ses membres ont même voté pour – permettant l'adoption du schéma.

Le Contrat de Plan État-Région (CPER)

Le cadre des politiques d'aménagement du territoire est également déterminé par le CPER, négocié entre la Région et l'État, dont la dernière version, adoptée en décembre 2020, couvre la période 2021-2027.

Le CPER comprend un volet infrastructure avec une part importante pour le ferroviaire, liée au désengagement de l'État sur les lignes de proximité et sur les TET (voir le chapitre transports).

Il comprend aussi l'accès aux soins, mais **les réponses apportées sont loin d'être à la hauteur des attentes de l'aveu même du CESER.**

De manière générale il vise à « transformer durablement notre modèle de développement dans une optique de transition écologique, numérique et productive » ce qui revient, sous la pression des écologistes, à pénaliser encore davantage plusieurs secteurs clés dans le domaine de l'industrie dans notre région : automobile, aéronautique, plasturgie, défense, nucléaire.

La vision idéologique prime sur une approche réaliste et efficace de la réalité économique.

Les contrats territoriaux

Toujours dans le cadre de l'aménagement du territoire, la Région poursuit une politique de **contractualisation avec les collectivités infra-régionales.**

Hier c'étaient les Contrats de Pays, Contrats de Ville Moyenne, Contrats d'Agglomération, désormais tout est regroupé sous l'appellation « Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale » (CRST).

Les Contrats régionaux de Solidarité Territoriale sont construits autour de trois priorités thématiques : Emploi/Economie, Mieux être social et Maillage urbain et rural ainsi que d'une priorité transversale « Transition Ecologique » intégrant notamment la démarche des Territoires en transition, la Biodiversité, l'Énergie et le dispositif À Vos ID.

Ils sont négociés et signés avec les EPCI, le PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural regroupant plusieurs intercommunalités), le Syndicat de Pays en l'absence de PETR, la ou les Villes centre(s) ou pôle(s) de centralité/d'animation, le PNR (Parc naturel régional) si le territoire est concerné. Là encore la région veut imprimer sa marque, mais concrètement ces contrats font régulièrement l'objet d'aménagements lors du bilan à mi-parcours afin de tenir compte de la réalité.

C'est dans ce cadre également que nous pourrons renégocier certaines affectations, en particulier réorienter la fameuse « politique de la Ville » vers les objectifs que nous préconisons, en particulier sur la sécurité.

Il faut enfin noter que, **malgré les déclarations de l'exécutif actuel, ces instruments ne parviennent pas à compenser le déséquilibre entre les Métropoles et les Communautés d'Agglomération d'une part, la ruralité et les villes moyennes d'autre part.**

En effet, les premières disposent à la fois de capacités d'investissement et de moyens humains en termes d'ingénierie et de conduite de projet qui leur permettent d'avancer beaucoup plus vite dans le montage des projets, comme dans la réponse aux appels à projets. Nous devons compenser ce handicap en apportant une aide plus importante des services de la Région en direction de la ruralité et des villes moyennes.

Nos propositions

Nous devons procéder à une révision des principaux schémas, ce qui est prévu notamment dans le CPER à mi-parcours, afin de réorienter les politiques vers les priorités que nous avons identifiées.

a) Une politique environnementale couplée avec un aménagement du territoire résolument décentralisateur

Notre conception de l'environnement de demain s'inscrit dans **la reconquête de la ruralité d'une part et la relance simultanée d'une agriculture raisonnée et d'une industrie propre d'autre part**, en dehors des métropoles au sens large (c'est à dire les 600 communes de densité moyenne de 3 000 habitants au km²).

C'est à cette seule condition économique que les zones semi-urbaines ou semi-rurales (les

3 000 communes de densité moyenne de 400 habitants au km²) et les zones rurales (communes de densité inférieure à 60 habitants au km²) pourront se redévelopper sérieusement. Précisons que ces trois types de zone regroupent chacune un tiers de la population française.

« *Nous initierons un rééquilibrage des territoires au profit des zones rurales et semi-rurales* »

Toutefois, en Centre-Val de Loire, les zones urbaines (les « métropoles ») sont en deçà du tiers en termes de population régionale.

Le rééquilibrage des territoires est donc une priorité encore plus vitale.

Parallèlement à notre **politique économique de réindustrialisation et de relocalisations**, nous initierons un rééquilibrage des territoires au profit des zones rurales et semi-rurales par une réorientation des CRST (contrats régionaux de solidarité territoriale) qui réservent une part encore trop importante aux métropoles.

Nous mettrons en place :

- **Des aides financières aux médecins** pour pallier les déserts médicaux grandissants.
- **Des subventions d'installation aux jeunes couples d'agriculteurs.**
- **Une politique foncière régionale favorable au redéploiement des activités agricoles, viticoles et sylvicoles.**
- **Des aides financières aux communes moyennes** (5 000 à 20 000 habitants) pour compléter le maillage des crèches indispensable à la venue de nouveaux couples.
- **Des subventions d'exploitation (sur les 3 premières années) pour des centres de formation décentralisés de cadres ou assimilés** (niveaux 4 et 5) en partenariat avec les industries « relocalisantes » ou d'avenir reconnues.

Nous favoriserons :

- **Les circuits courts** par la création de supermarchés de producteurs au plus près des consommateurs.
- **Les politiques de label** mais aussi d'appellation contrôlée et protection juridique des territoires, typiquement françaises (sur le modèle des vins)
- **L'apparition de parcs d'activité de taille moyenne dédiés à la recherche et la fabrication de haute technologie type Parc Technologique de Sologne à Vierzon**, totale-

ment compatible avec la reconquête des zones semi-rurales (à coupler avec la création d'un nouveau cluster consacré à la plasturgie et au caoutchouc ainsi qu'au nouveau pôle de compétitivité Composite Universe).

Nous intensifions :

- **La rénovation énergétique des bâtiments** par des aides supplémentaires à la mise en œuvre de l'étanchéité thermique
- **Les aides régionales à la restauration, l'entretien et la valorisation du patrimoine des petites communes**, élément-clé de la sauvegarde et la pérennité de notre identité culturelle et notre enracinement rural
- **Le déploiement de la fibre optique et de la 5G** pour éliminer toutes les zones « blanches » en milieu rural

b) Priorité aux sources d'énergie non polluantes et aux sources d'énergie renouvelables réellement viables

1) Moratoire sur l'éolien

Il est désormais reconnu - après des années de désinformation orchestrée par les tenants d'une fausse écologie punitive et incompétente scientifiquement et technologiquement - que **l'énergie éolienne aboutit à l'inverse de l'effet escompté, à savoir une pollution exponentiellement liée à son déploiement**. En effet la spécificité non seulement irrégulière mais intermittente du signal délivré par les éoliennes nécessite de recourir à des sources d'énergie stables et surtout « démarrables » très rapidement pour « lisser » la production d'électricité : c'est le cas du gaz et du charbon. D'où par exemple l'énorme part du charbon (plus de 20 % !) dans le mix électrique allemand. Ce qui est un non-sens absolu puisque le charbon et, à un degré moindre, le gaz, sont les sources d'énergie les plus polluantes.

À noter que charbon correspond en France à moins de 1% de notre mix électrique, et ceci grâce au nucléaire (74 %) et l'hydraulique (11 %). L'éolien quant à lui représente chez nous « seulement » 3% du mix, ce qui explique que - jusqu'à présent - son intermittence naturelle est encore rectifiée au niveau du réseau par les autres sources d'énergie.

- Il est donc essentiel de **déclarer un moratoire sur l'éolien en Centre-Val de Loire de façon à éviter des dérives de type allemand**. Par ailleurs, le bétonnage massif des sols, la pollution visuelle et les nuisances graves vis-à-vis de certaines espèces animales, inhérents à la mise en place des éoliennes, ne sont plus acceptés par la majorité de la population.

2) Sauvegarde du nucléaire, sous-filière non polluante par excellence

Notre Région possède 12 réacteurs nucléaires, répartis sur 4 sites, qui produisent quatre fois notre consommation interne. Ainsi nous « exportons » de l'électricité nucléaire vers les régions voisines à commencer par l'Île-de-France et la Bretagne. Rappelons que nos sites nucléaires, implantés le long de la Loire, respectent parfaitement et même préservent le caractère « protégé » du Val de Loire puisque l'environnement de celui-ci est classé au patrimoine mondial de l'UNESCO et que la Loire est le dernier fleuve « sauvage » en Europe...

- Nous préserverons donc prioritairement au sein de notre mix électrique **la sous-filière nucléaire qui regroupe plus 13 500 emplois directs et indirects en Centre-Val de Loire.**

3) Développement de la géothermie industrielle

La géothermie, qui a fait ses preuves sur le plan domestique, doit être désormais développée au niveau industriel. **Nous financerons donc les projets innovants de géothermie industrielle sur notre territoire.** En partenariat avec l'ADEME, nous développerons son potentiel qui est pratiquement sans limite dans notre Région pour la production de chaud et de froid pour les bâtiments.

Le Centre-Val de Loire possède une forte expertise en géothermie (liée historiquement au BRGM et ses près de 600 chercheurs à Orléans) et a la chance de posséder un territoire régional qui détient un excellent potentiel géothermique (6% du territoire). Une vingtaine d'établissements sont présents en région, spécialisés en forages et en fabrication d'équipements.

- L'enjeu de notre mandat 2021-2028 sera de faire accéder l'énergie géothermique régionale de l'échelon domestique au stade industriel tant au niveau de la recherche qu'au niveau de la réalisation des installations.

4) Une région naturellement prédisposée à l'exploitation de la biomasse

Grâce à un territoire unique, le Centre-Val de Loire possède un gisement de ressources en matières premières très important pour la biomasse, que ce soit pour le bio-carburant de 2e génération ou le bois-énergie. **On dénombre ainsi plus de 150 000 hectares de cultures destinées aux agro-carburants, 900 000 hectares de bois et forêts, et bien sûr d'énormes ressources liées aux cultures céréalières, betteravières, forestières pour la biomasse.**

En nombre d'établissements, les entreprises de la sous-filière de la biomasse dépassent celles dédiées aux énergies solaire et éolienne confondues. Il y a 56 établissements positionnés sur les 3 domaines : bois combustible, matériels pour chaufferies, paille et déchets.

- Notre objectif est de **poursuivre le développement de la biomasse capable à elle seule de supplanter avantageusement l'éolien et le solaire**, sources d'énergie intermittentes.

5) Poursuite et accélération de la sous-filière hydrogène

La sous-filière hydrogène est déjà bien en place en Centre-Val de Loire. Il s'agit de poursuivre son implantation sur notre territoire en anticipant toutes les problématiques du futur :

- **Une connexion unique du Centre-Val de Loire avec un nœud de grands axes routiers qui nous relie en mobilité « lourde » aux quatre points cardinaux français.**
- **Une mobilité plus douce à développer en parallèle** avec le souci d'alimenter et satisfaire les écosystèmes locaux (bus de transport scolaire, bennes à ordures ménagères...)

Les efforts de la Région porteront sur l'harmonisation et le financement des tâches suivantes :

- **La définition des usages.**
- **L'optimisation de la production** (problématique de coût et de compétitivité par rapport au diesel en particulier).
- **La recherche et l'innovation** (stockage, piles à combustibles, instrumentation, etc...)

Notre objectif est de faire du Centre-Val de Loire le leader pour la mise en œuvre de la sous-filière hydrogène.



3. TRANSPORTS, MOBILITÉS

Le budget transports est de loin le plus important en volume, avec 648,6 millions d'euros en 2021, soit 36,5% du budget (41,1% des dépenses d'intervention). La compétence de la Région a d'abord porté sur le ferroviaire, avec la gestion des TER (Transport express régional est un réseau de trains de voyageurs et de cars en France, créé en 1986). Progressivement la Région s'est trouvée engagée dans l'achat des rames, les programmes d'infrastructures, parfois lourds comme l'électrification de la ligne Tours-Vierzon-Bourges-Saincaize, la rénovation des gares, des centres de maintenance et des installations de fret ferroviaire.

Le désengagement de l'État sur les lignes classées de 7 à 9 (à faible trafic) et des lignes TET (Trains d'Équilibre du Territoire) a conduit la Région à les reprendre à sa charge, moyennant un accord qui, in fine, augmente sa contribution au déficit structurel de ces lignes.

La loi NOTRe a conforté le rôle de la Région comme Autorité Organisatrice des Transports (AOT) et lui a transféré la compétence sur les transports routiers scolaires et interurbains.

La loi définit également les grands axes d'un réseau routier d'intérêt régional. La convention TER SNCF représente 214,5 millions d'euros en participation de la Région, les transports routiers de voyageurs 137,4 millions, l'achat et la rénovation des matériels roulants 192 millions, les dépenses d'infrastructures 43,6 millions. En comparaison les aéroports ne pèsent que 7 millions d'euros, et **la Région ne consacre pas un centime au volet routier, bien que l'automobile soit de très loin le moyen de transport le plus utilisé**, notamment dans la ruralité.

Nous aurons une approche globale des mobilités, en tenant compte de la réalité, considérant que les infrastructures routières, ferroviaires et aéroportuaires font partie de l'aménagement du territoire et jouent un rôle déterminant pour l'attractivité économique.

« *Nous devons réduire les flux de voyageurs en relocalisant l'activité économique et l'emploi* »

Enfin, une approche globale des mobilités est indissociable des autres aspects de l'aménagement du territoire et du développement économique. Aujourd'hui les flux les plus importants de voyageurs du quotidien sont les navetteurs de Dreux, Chartres et Orléans vers Paris.

L'objectif de la Région n'est pas d'amplifier ces flux, mais de les réduire en relocalisant de l'activité économique et de l'emploi.

Il ne faut pas oublier que pour des raisons géographiques évidentes **la voiture individuelle représente 85% des déplacements quotidiens en Région Centre-Val de Loire**. Il est anormal que les automobilistes soient exclus de toutes les politiques régionales.

Maintenir le niveau de service des TER et TET

1) Lignes périurbaines à sauvegarder ou à développer

a) Tours – Loches

Sans travaux de rénovation, la vitesse sur cette ligne aurait dû être abaissée à 40km/h.

40 millions d'euros étaient prévus via le CPER 2015 – 2020. Les investissements ont pris du retard et ne portent que sur les travaux d'urgence pour éviter de fermer la ligne.

La ligne de train REMI Tours-Loches est concurrencée par... les car REMI qui réalisent le même trajet (plus flexibles dans les dessertes rurales, moins chers à exploiter et facturés moins cher à l'utilisateur : 3€ en car contre 9€ en train)

La Région s'est portée volontaire pour tester la rame Alstom à Hydrogène sur la ligne Tours-Loches. C'est une solution pour éviter d'avoir à électrifier la ligne, mais cela implique la mise en place d'une station dédiée. **Nous avons proposé que cette station soit mutualisée avec le réseau urbain de la métropole.**

b) Tours – Chinon

Autre ligne en danger de fermeture. Les travaux sont en cours :

- 1,3M€ de crédits de paiement en 2020
- 8,2M€ de crédits de paiement en 2021

c) Orléans – Châteauneuf

Malgré la volonté affichée de la Région de réouvrir la ligne Orléans – Châteauneuf au trafic de voyageurs, **le Préfet de Région avait refusé de signer la déclaration d'utilité publique en 2018, ce qui a provoqué la perte des crédits européens**. La région souhaite trouver

une solution alternative, comme l'hydrogène, pour éviter d'avoir à financer l'électrification. Le projet est pour le moment repoussé.

2) Les autres projets ferroviaires ne sont pas réalistes

a) Chartres – Voves – Orléans

Projet très onéreux qui sera concurrencé par la mise sous concession autoroutière de la RN154. Quelle cohérence pour l'action régionale ? Pour le moment seul le tronçon Chartres Voves est terminé (1/3 du trajet, 71M€, financé à 95% par la Région). Le projet est pour le moment repoussé. Il serait estimé à 250 millions d'euros pour un trafic limité sur une voie unique.

- 0,3M€ de crédits de paiement étaient prévus en 2020
- 0€ en 2021.

b) Loches-Châteauroux

Le coût des travaux pour la réhabilitation du tronçon Loches – Châteauroux, limité à 10km/h par endroit, est hors de portée (il n'est même pas chiffré) et totalement irréaliste.

3) Les TET

Là encore nous sommes devant un désengagement de l'État.

La Région a dû reprendre l'exploitation de 3 lignes TET : Paris-Orléans-Blois-Tours, Paris-Vierzon-Bourges-Montluçon et Paris-Montargis-Gien-Nevers.

Au départ, l'État finance les travaux de rénovation et l'achat de nouvelles rames, et prend à sa charge 100% du déficit (estimé à 49 millions d'euros en 2018), pour diminuer progressivement jusqu'à 50% en 2022.

Le groupe RN avait à l'époque dénoncé **une rupture d'égalité entre les Français en même temps qu'une opération financièrement très lourde**, même pour la Région CVL, qui se vante d'avoir obtenu l'accord le mieux négocié.

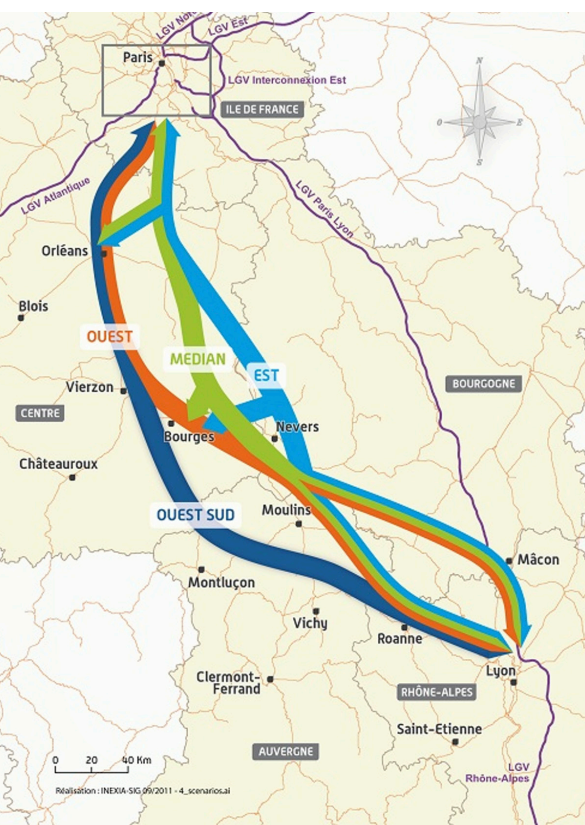
Seule une politique nationale s'appuyant sur **la péréquation tarifaire** (facturation unique du km/voyageur sur toutes les lignes) et **le retour de l'État** pourront garantir le niveau de service que demandent les usagers.

En conclusion :

- Pour les lignes Tours-Loches et Tours-Chinon nous sommes partisans de leur maintien en exploitation. D'importants travaux seront nécessaires pour améliorer les temps de trajet, nous renégocierons la participation de l'Etat lors de la révision du CPER.

- La réouverture des lignes Voves-Orléans, Loches-Châteauroux et Orléans-Châteauneuf au trafic voyageur n'est pas réaliste.
- Pour Orléans nous préconisons une solution tram-train mieux adaptée à une circulation en milieu périurbain dense jusqu'à Châteauneuf d'une part, Ormes d'autre part, avec la participation de la Métropole.

4) Le POCL : ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon



Au départ, il s'agit d'un projet de la SNCF qui prévoit la saturation de l'actuelle ligne TGV Paris-Lyon et donc son doublement par un nouveau tracé. Deux problèmes se posent :

- **Le financement.** Le coût global est estimé à 13 milliards d'euros, la Région Centre-Val de Loire serait sollicitée à hauteur de 600 à 700 millions d'euros.
- **Le tracé.** 3 tracés étaient en concurrence : Est, Médian et Ouest. Seul ce dernier desservirait deux grandes villes régionales, Orléans et Bourges. Anecdote : les maires d'Orléans et de Bourges étaient pour, mais les élus de Sologne étaient contre !

La SNCF et l'État ont récemment choisi le tracé médian, mais François Bonneau tente encore d'infléchir cette décision, ou du moins fait semblant.

Le groupe Rassemblement national s'est toujours opposé au financement de ce projet par la Région, les faits lui donnent raison. Nous maintenons cette position.

Le tracé Ouest est abandonné, le projet n'a aucun sens pour notre Région.

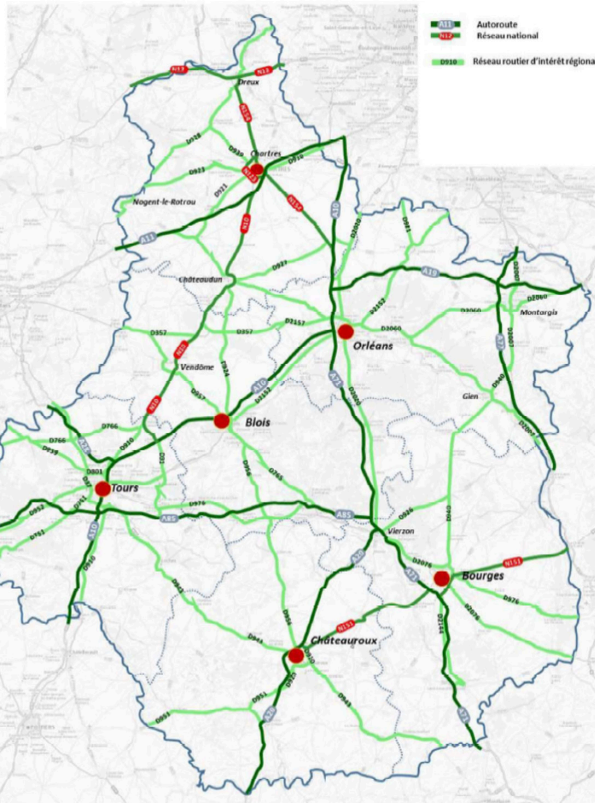
Développer le Fret ferroviaire

- Nous soutiendrons **la pérennité des lignes pour le fret ferroviaire** et nous lancerons **les études pour un liaison de ferroutage Nantes-Lyon comme alternative à la RCEA** (Route Centre-Europe Atlantique). S'agissant d'un projet national à dimension européenne, il pourra être largement financé par l'État et les fonds européens, chaque Région sur le parcours ne prenant qu'une partie à sa charge.
- Nous poursuivons **le développement des plateformes de fret ferroviaire** avec le-

mêmes partenaires sur le réseau existant mais aussi afin de profiter localement des retombées de cette future liaison.

- Nous poursuivrons **le maintien et la réouverture de lignes capillaires de fret en partenariat avec l'état, la SNCF, les opérateurs de fret et les entreprises concernées**. Les financements existent, il faudra seulement trouver de nouveaux investisseurs.

Itinéraires routiers d'intérêt régional



Exercer pleinement notre compétence sur le réseau routier d'intérêt régional

La loi NOTRe confirme la notion de « réseau routier d'intérêt régional » ; qui doit être défini dans le cadre du SRADDET. La Région a donc été contrainte de se soumettre à cette obligation (p 194 du SRADDET).

Toutefois, **sous la pression des écologistes, aucun programme routier n'est envisagé ni aucune ligne de crédit.**

Les automobilistes contribuent pourtant largement au budget de la Région avec la taxe sur les cartes grises et la TICPE (taxe sur les carburants).

Nos propositions :

- La région ne peut pas négliger cet aspect de l'aménagement du territoire. A l'occasion de la révision du CPER, **nous réorienterons une partie des crédits sur le volet routier**. Nous pourrions également utiliser les moyens du plan de relance pour remettre à niveau ces grands axes, comme par exemple la liaison Tours-Châteauroux (RD 943).
- **Nous supprimerons la part régionale de la TICPE**

L'hydrogène, une autre solution pour les transports de demain

L'hydrogène n'est pas une nouvelle source d'énergie mais **un moyen de la stocker et de la réutiliser de façon non polluante dans les transports**, puisque sa combustion ne produit que de la vapeur d'eau. Il faut le penser dans une approche multimodale.

- Nous favoriserons le déploiement des stations hydrogène pour les bus, cars, trains et poids-lourds en partenariat avec les industriels qui souhaitent développer ce nouveau vecteur d'énergie.

- Nous inciterons les transporteurs à convertir 25% des cars RÉMI à l'hydrogène dans le cadre de la renégociation des marchés et du renouvellement de la flotte.

Les aéroports

Les infrastructures aéroportuaires sont également dans le domaine de compétence de la Région.

Deux principaux aéroports civils sont opérationnels en Région CVDL : Tours et Châteauroux.

Tours : porte d'entrée du tourisme en Val de Loire

L'aéroport de Tours (près de 200 000 passagers par an avant la crise sanitaire) constitue la porte d'entrée pour le tourisme en Centre-Val de Loire.

Cette plateforme doit être développée, les retombées économiques sont évidentes. Elle pourrait être mise en danger par une réélection de la gauche, sous la pression croissante d'écologistes sectaires, de plus en plus radicalisés.

- **Nous soutiendrons l'aéroport de Tours en partenariat avec la Métropole.** Nous ferons pression sur la représentation nationale pour abroger la loi rétrograde interdisant de fait la quasi-totalité du trafic aérien intérieur.

Châteauroux-Déols : une plateforme dédiée au fret aérien et à la maintenance

Les capacités exceptionnelles de la piste de Châteauroux-Déols (3500 mètres) lui permettent d'accueillir tous les types d'appareils.

Cela permet à ces installations d'accueillir des activités de fret aérien, d'autant plus que les aéroports parisiens sont saturés par le trafic voyageurs.

À cela s'ajoute les activités de maintenance des aéronefs et aussi de formation des équipages pour plusieurs compagnies européennes. La récente crise sanitaire a également permis à cette plateforme de se transformer en site de stockage pour les appareils immobilisés.

De nouvelles activités sont envisagées, comme la déconstruction d'aéronefs, filière qui va considérablement se développer dans les années à venir.

Nous continuerons à soutenir les projets industriels sur la plateforme de Châteauroux-Déols, mais au-delà des installations nous agissons pour le développement de l'activité en démarchant plus activement les entreprises et les compagnies aériennes.



4. LYCÉES, ENSEIGNEMENT, JEUNESSE

Une carte ambitieuse des formations au service de nos territoires

L'éducation nationale vit une crise qui va en s'aggravant. Les réformes successives, sous les gouvernements de droite comme de gauche, ont toujours privilégié le quantitatif (80% d'une classe d'âge au baccalauréat) au prix d'une perte de contenu des programmes.

Aujourd'hui, **trop d'élèves entrent au lycée sans maîtriser les savoirs de base** et se retrouvent dans la masse des « décrocheurs ».

Cette difficulté est accrue par la part croissante des élèves allophones issus d'une immigration hors de contrôle.

Le plus grave est que l'Éducation nationale, au lieu de chercher à les assimiler, préfère soutenir la « diversité » culturelle, au détriment de l'enseignement de notre histoire et de notre civilisation, au contraire décriées.

« Les élus de gauche ont organisé un endoctrinement idéologique des jeunes »

Certes le contenu des programmes n'est pas de notre compétence, mais **la Région intervient au titre de la politique jeunesse, de la citoyenneté et de la vie lycéenne dans un certain nombre de projets, souvent très marqués idéologiquement** (propagande en faveur de la citoyenneté européenne, de l'écologie politique, de l'idéologie, de la culpabilisation et de la repentance).

Ces interventions sont réalisées par un réseau d'associations proches de la gauche et son extrême, qui **voient ainsi leurs actions d'endoctrinement de la jeunesse financées par le contribuable**. Nous y mettrons bon ordre, ne serait-ce qu'en demandant des comptes.

Par ailleurs **la crise sanitaire a fortement contribué à l'émergence de nouveaux métiers**, en lien avec la multiplication des usages numériques pendant les confinements successifs. Cette transition qui concerne également la modernisation des outils de production au sein des entreprises et des industries nous conduit à devoir faire évoluer sans cesse les formations disponibles.

La création d'un campus des métiers du numérique, de la recherche et de l'innovation permettra d'articuler notre projet de parc à thème avec une politique de formation initiale attractive à destination des jeunes et évidemment complémentaire avec celles qui existent déjà.

Enfin, cela n'a échappé à personne, les attentes en matière de sécurité de la part de nos concitoyens arrivent en tête de leurs préoccupations.

Il est nécessaire de **renforcer l'offre de formation et d'accompagner significativement l'évolution de ces métiers notamment en ce qui concerne les usages numériques**, qu'il s'agisse de la télésurveillance mais aussi de la protection des données et de la vie privée (cybersécurité) en plus de la protection de sites sensibles stratégiques (stades, centres commerciaux, médiathèques, parcs d'activités, laboratoires, aéroports, centrales nucléaires...).

Nos propositions

- **Augmenter de 50% le nombre de places en formation relatives aux métiers du numérique, de la recherche et de l'innovation, créer un campus du numérique** en partenariat avec notre parc à thème Léonard de Vinci.
- **Augmenter de 25% le nombre de places en formation relatives aux métiers de la sécurité** et accompagner leur évolution.
- **Augmenter de 50% le nombre de places en formation sanitaire et sociale**, accompagner l'évolution constante des métiers de la santé et de service à la personne.

Cette augmentation de 50% du nombre de places en formation doublée d'un accompagnement de l'évolution des métiers de la santé part d'un constat implacable : selon une étude de l'INSEE, publiée le 17 octobre 2018, plus d'un tiers des habitants de la région Centre-Val de Loire auront plus de 65 ans en 2050 : les besoins de soignants et de personnels d'assistance seront conséquents.

Mais le vieillissement de la population ne doit pas pour autant être une fatalité, il convient de l'anticiper et le préparer dès maintenant. La crise sanitaire ayant encore mis davantage en lumière **les besoins criants du secteur en particulier dans nos territoires ruraux, premières victimes de la désertification médicale** qui touche également, par effet de ricochet, nos

deux métropoles régionales Tours et Orléans ainsi que nos villes moyennes, aspirées par l'attrait de l'eldorado parisien.

Ces formations devront également **intégrer un volet dédié à la domotique pour que nos soignants puissent assurer dans les meilleures conditions le maintien à domicile des résidents qui le peuvent** : beaucoup se sont sentent davantage isolés et à l'écart de tout en EHPAD.

Enfin, la Région doit faciliter et élargir les conditions d'accès à ces formations grâce à des aides accrues.

- **Nous aiderons les candidats à ces formations avec la mise en place d'un dispositif spécifique qui doit concerner les reconversions professionnelles**, pour les personnes étant déjà dans la vie active, en complément du compte personnel de formation (CPF). Une aide supplémentaire pourra, au cas par cas, également être apportée concernant le logement. Tous les leviers doivent être activés.

Bien entendu, d'autres secteurs devront faire l'objet d'une attention particulière afin d'être davantage mis en avant car ils font écho aux atouts de notre région, à savoir les métiers liés :

- **au grand carénage et à la modernisation de notre parc de centrales nucléaires**
- **à nos industries des secteurs agroalimentaire, pharmaceutique et cosmétique** très présentes dans le Loiret et l'Eure-et-Loir.
- **au tourisme, à l'hôtellerie-restauration et aux loisirs sportifs** grâce à nos châteaux, la Loire à Vélo, la pratique équestre en Sologne et la navigation fluviale de loisir (étangs, canoé-kayak...)

Pour l'apprentissage, les Régions ne seront plus décisionnaires à la rentrée 2021-2022 en raison de la loi du 5 septembre 2018. Néanmoins, la collectivité reste consultée sur les projets de formation en Centre-Val de Loire décidés par le biais de France Compétences.

- Nous veillerons à ce que **la carte de l'apprentissage reste cohérente avec la carte des formations, en liaison étroite avec tous les acteurs** (entreprises, apprenants et leur famille).
- Nous souhaitons **permettre à davantage d'étudiants d'accéder à une première année d'études de PACES et assurerons le maintien des bourses doctorales.**

Une politique jeunesse responsable et dynamique

- Mettre en place un contrat moral entre les jeunes et la Région, qui conditionnerait le dispositif YEP'S à une assiduité scolaire et à une absence de sanctions disciplinaires. **Toute aide mérite une contrepartie.**

« *Les jeunes qui participent à une activité bénévole d'intérêt général bénéficieront d'une aide régionale au financement du permis de conduire de 150 euros* »

- Favoriser l'accès au sport pour tous nos jeunes en Région Centre-Val de Loire
- Proposer **une aide régionale au financement du permis de conduire de 150 € pour tous les jeunes le passant pour la première fois sous condition d'une activité bénévole d'intérêt général auprès d'une collectivité territoriale ou d'une association partenaire.** (hors étudiants en apprentissage qui bénéficient déjà d'une aide de l'État de 500 €)
- Mettre en place par le biais du dispositif existant YEPS, un chèque sport de 20 € utilisable par chaque jeune de 15 à 25 ans domicilié en Région Centre-Val de Loire dès la rentrée 2021-2022 pour l'adhésion à une association sportive partenaire.

Cette mesure permet de répondre aux objectifs suivants :

- Aider au **financement de la pratique sportive du plus grand nombre de jeunes** sur notre territoire ;
 - Permettre à nos jeunes de **rompre avec l'isolement et la sédentarité générés par la crise sanitaire ;**
 - Aider le tissu associatif sportif à reconquérir un socle d'adhérents indispensable à leur survie ;
 - Compléter avec un volet sport, l'offre actuelle du PASS YEPS au sein duquel figuraient déjà des avantages sur le transport, l'emploi et la culture ;
-
- **Créer un parcours de citoyenneté pour les lycéens**

Actions éducatives en concertation (sous forme de jeu concours avec appel à projets) avec les acteurs touristiques, pédagogiques et de sécurité avec possibilité de bourses pour développer des projets mettant en avant le patrimoine régional et la citoyenneté.

Il s'agit ici d'organiser **un grand concours régional, ouvert à tous les lycées qui seraient invités à présenter un projet (film, pièce de théâtre, évènement culturel ...) mettant en avant le patrimoine, l'histoire, les identités ou la culture régionale.**

L'objet de ce projet est double :

- Contribuer à la mise en évidence et à **l'appropriation d'une identité régionale pour chaque élève**
- Former les élèves à **la « pédagogie de projets »** dans le prolongement des initiatives de l'Éducation Nationale (chefs d'œuvre en lycée pro)

Le concours consisterait en la présentation de chaque projet devant un jury. Chaque lycée serait amené à tenir un stand pour défendre son projet, dans le cadre d'un événement ouvert au public, dans l'esprit des olympiades des métiers.

Une rénovation énergétique des bâtiments raisonnée, pragmatique et réaliste

Au préalable, nous devons réaliser **un audit sur la rénovation en cours des lycées et des CFA**. Cette rénovation énergétique doit porter prioritairement sur **l'isolation du bâti et la modernisation du système de chauffage** permettant dans la plupart des cas de passer d'une classe de performance D ou E à une classe C, c'est-à-dire une consommation de l'ordre de 180 kWh/m².

Cet objectif représente le meilleur compromis entre les gains d'efficacité énergétique attendus (35%) et les coûts d'investissement (30€ HT/m²).

Un cadre législatif complexe et contraint

Une rénovation énergétique au-delà de ces critères représente un gouffre financier et n'apparaît plus pertinente au regard des objectifs fixés du Contrat de performance Énergétique du Parc Immobilier (COEPI), signé par la Région avec Engies Solutions portant actuellement déjà sur une réduction de 40 % (base 2010) des consommations d'énergie du patrimoine bâti de la Région à l'horizon 2030 et répond donc aux objectifs fixés par la loi de performance énergétique du 17 août 2015. La législation évoque une réduction des consommations d'énergie finale du parc de bâtiments concernés d'au moins 60 % en 2050 par rapport à celles de 2010.

Panneaux solaires : STOP ou ENCORE ?

Si cette rénovation devait à nouveau faire l'objet d'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des lycées de la Région Centre-Val de Loire pour atteindre les objectifs fixés par la loi, **nous nous assurerons que soient introduites dans les appels d'offres des clauses environnementales conditionnant l'attribution de subventions aux projets photovoltaïques au respect d'un plafond d'émission de 750kg de CO² par kilowatt installé.**

Cette mesure, également adoptée par le ministère de l'environnement pour certains de ses appels d'offres, aurait pour intérêt d'une part de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'autre part de soutenir le secteur français du photovoltaïque qui a beaucoup souffert du dumping pratiqué par les entreprises chinoises sur ce marché.

Pour rappel, **les cellules actuellement utilisées pour les centrales photovoltaïques déjà installées sur 20 toitures de lycées en 2016 pour 1,2 M€ pour un rendement médiocre ont été fabriquées en Chine, au prix d'un impact carbone considérable** : le raffinage du silicium nécessite énormément d'électricité et cette dernière est dix fois plus carbonée en Chine qu'en France, à cause des nombreuses centrales à charbon qui dominent le mix énergétique de ce pays. Le bilan carbone de départ des installations existantes n'est donc que transféré.

À plus forte raison, les mesures anti-dumping qui visaient à protéger l'industrie solaire européenne des panneaux chinois ont été supprimées en 2018 car jugées contre-productives par les installateurs de panneaux qui ne pouvaient pas profiter de produits meilleur marché. Ainsi, la commission a trouvé que la fin de ces mesures était dans l'intérêt de l'UE, compte tenu de ses objectifs de développement des énergies renouvelables, au détriment des savoir-faire et de la recherche française.

Tant que l'État ne soutiendra pas les derniers fabricants de composants français (dont Photowatt, filiale EDF EnR en difficulté financière faute d'investissements suffisants), **il apparaît illusoire d'aller plus loin sur l'installation de panneaux photovoltaïques que ce soit en matière d'empreinte carbone que de rentabilité des équipements** d'autant qu'ils ne concerneront que 1 500 m² sur les 1 100 000 m² des 62 lycées faisant l'objet des rénovations programmées d'ici 2022.

C'est la preuve qu'y avoir recours est dispensable et relève plus d'une politique au service d'intérêts électoralistes, lobbyistes et de surcroît étrangers que d'intérêts au service de notre pays.

- Nous adapterons le Contrat de performance Énergétique du Parc Immobilier pour le rendre plus efficace d'un point de vue économique en adoptant les meilleures solutions.

Pour une meilleure adéquation du matériel pédagogique

- **Mettre fin aux gabegies que sont les tablettes tactiles** qui ne correspondent pas aux attentes des étudiants et s'avèrent trop peu pratiques en plus d'avoir une obsolescence bien plus avancée que celles des ordinateurs portables.
- **Équiper les salles de classe de ports Ethernet** plutôt que généraliser l'usage du Wifi qui ne permet pas la multiplicité des connexions de manière optimale.
- Garantir aux équipes pédagogiques l'exercice de leurs fonctions dans les meilleures conditions **en augmentant de 25% le programme dédié à la modernisation des systèmes d'exploitation des outils numériques**, souvent obsolètes et bloquant l'installation des mises à jour.



5. AGRICULTURE ET RURALITÉ

Une agriculture puissante marquée par de forts contrastes, une politique agricole régionale globalement bien ciblée mais soumise à la pression des écologistes et manquant de moyens.

1. Une agriculture puissante marquée par de forts contrastes

L'agriculture est un atout important de l'économie régionale et représente 2,5% de la valeur ajoutée (contre 1,7% pour la France). La surface agricole utile est la 6ème de France et nous sommes la 3ème région pour la filière Grandes Cultures (3ème en blé, 1ère en oléagineux en 2013).

La région compte aussi des filières d'excellence comme les semences et plants certifiés (36% des semences potagères et florales nationales). Elle est en tête pour certaines productions légumières tant en maraichage, en légumes de plein champ que sous serres avec de puissants circuits de distribution (proximité de la région parisienne). Ainsi nous produisons et distribuons 60% des betteraves rouges, 40% des lentilles (lentille du Berry), 25% des oignons, 12% des concombres et des asperges.

La production fruitière concentrée sur la pomme a beaucoup souffert de l'embargo vers la Russie, elle peine à se diversifier (noix, noisette) et craint les conséquences du Brexit.

La production horticole est quant à elle bien développée et se situe au 3ème rang national. La région concentre 60% de la production de fromages de chèvre sous Appellation d'Origine Contrôlée (Chavignol, Sainte Maure de Touraine, Selles-sur-Cher, Valençay).

Nos terroirs viticoles sont connus et appréciés, pour certains mondialement (Sancerre, Menetou-Salon, Quincy, Reuilly, Valençay, côteaux du Giennois, Orléanais...) mais ne peuvent rivaliser en surface plantée avec le Bordelais ou la Bourgogne.

Cependant l'agriculture de la région Centre Val-de Loire ce n'est pas seulement la mer de

blé de la Beauce, la grande plaine de Champagne berrichonne ou les vignobles de Sancerre. C'est aussi et surtout, pour la majorité des exploitations, **un système de polyculture-élevage dans des zones dites intermédiaires qui subsiste de plus en plus difficilement à cause de conditions pédologiques peu favorables, de cours trop bas pour l'élevage en particulier et de la baisse des primes.** Dans notre région le nombre d'exploitations est passé de 85 000 en 1970 à 25 000 en 2010.

Actuellement, des secteurs peu favorisés comme le Pays Fort Sancerrois, le Nord-Est et le Sud de l'Indre ou encore le Perche subissent la révision de la carte des Zones Défavorisées Simples imposée par la Commission européenne en 2018, conduisant à la suppression cette année de l'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN) qui prive 477 exploitations de ce dispositif indispensable à leur survie et qui ne peut pas être compensée par la Région.

2. Une politique agricole régionale globalement bien ciblée mais soumise à la pression des écologistes et manquant de moyens

« La pression des écologistes sur l'exécutif interdit l'étude de solutions souhaitées par les agriculteurs... »

La politique agricole de la Région repose principalement sur les 15 CAP filières (bovin viande, bovin lait, viandes blanches, ovin, caprin, équin, apiculture, arboriculture, horticulture-pépinières, viticulture, semences, légumes, grandes cultures, pisciculture).

Ces CAP fonctionnent à partir d'objectifs triennaux fixés après une large concertation avec les représentants de chaque filière. Ce système s'articule avec les crédits européens du FEADER destinés à des projets supérieurs à 10 000 €, une subvention par la Région permettant un effet levier pour obtenir des crédits européens très souvent conditionnés à des mesures agro-environnementales très pesantes et à des dossiers d'appels à projet compliqués. Les CAP filières seront dotés cette année de 6 M€ en investissement et de 3,15 M€ en fonctionnement.

La Région a mis en place un « plan sécheresse » à partir de 2019 à destination des exploitations d'élevage qui se poursuivra en 2021.

L'exécutif a des ambitions louables en matière d'agriculture biologique mais ses résultats ne sont pas à la hauteur des objectifs. Nous sommes la 13ème région sur 14 pour la SAU convertie en bio. Il existe aussi une politique « Alimentation » visant à promouvoir une alimentation saine et locale mais dont les modalités sont parfois discutables.

La pression des écologistes sur l'exécutif est forte en matière agricole et interdit l'étude de certaines solutions pourtant souhaitées par les agriculteurs toutes filières confondues. Le

cas emblématique est la gestion de l'eau qui devient indispensable avec le dérèglement climatique. Il s'agit de stocker l'eau qui abonde en hiver pour pouvoir en disposer en été lorsqu'elle manque. **Notre groupe a maintes fois proposé que l'on étudie des solutions sans jamais de réponse du Président Bonneau qui ne veut pas braquer les Verts opposés à tout barrage ou retenue.**

Nos élus ont proposé **la création d'une organisation comparable à la Compagnie des Coteaux de Gascogne** qui, depuis les années cinquante, étudie et subventionne des lacs collinaires qui permettent à l'activité agricole de se maintenir et de s'améliorer dans le Sud-Ouest.

Lors d'une enquête effectuée par la Chambre régionale d'agriculture en 2017, les exploitants ont déclaré que leurs objectifs à 3 ans étaient de maîtriser leurs charges, d'augmenter leur chiffre d'affaires et se mettre en conformité avec les normes.

Nos propositions

- **Nous maintiendrons le système des CAP Filières** qui fonctionne très bien en expliquant que le fait qu'il s'articule avec les crédits FEADER favorise le juste retour d'une partie de l'argent que la France verse à l'UE ;
- **Nous informerons les agriculteurs sur la réalité des aides dites « européennes »** en indiquant systématiquement, lors de leur attribution, que lorsqu'ils reçoivent 100 €, c'est que la France en a versé 135 à l'UE. **D'où l'intérêt de remplacer la PAC par une Politique Agricole Française (PAF).**
- **Obtenir des crédits supplémentaires (hors FEADER) pour les agriculteurs** de notre région en **renforçant la représentation régionale à Bruxelles ;**
- Pour aider les agriculteurs à préserver leurs productions et donc leurs revenus, nous engagerons **un plan global de gestion de l'eau** dans lequel l'agriculture aura toute sa place, avec la création de retenues collinaires ;
- Nous continuerons à **soutenir la conversion vers l'agriculture biologique**, sans quoi le marché sera capté par les produits importés, sans en faire pour autant l'alpha et l'oméga car elle ne pourra jamais, compte tenu de ses faibles rendements et de ses coûts de production élevés, remplacer l'agriculture classique raisonnée.
- La Région n'est pas à l'origine des normes mais avec l'ensemble des autres régions elle pourrait faire pression sur l'État et le ministère de l'agriculture pour **ne pas rajouter des normes nationales plus contraignantes encore que les normes européennes.**
- **Nous développerons les circuits courts** avec les producteurs locaux, notamment pour la restauration collective, nous favoriserons la vente directe, la valorisation et la transformation locales.
- Nous soutiendrons le **développement de l'industrie agro-alimentaire régionale** à tra-

vers les objectifs des CAP de développement économique, la recherche, l'innovation et la formation. Notre Région ne doit pas être seulement exportatrice de matières premières agricoles et forestières, mais exportatrice de produits élaborés à forte valeur ajoutée.

- Nous relancerons **la politique de repérage des cédants et d'aide à l'installation des jeunes agriculteurs** y compris ne venant pas du milieu agricole.
- Nous soutiendrons les **projets de méthanisation** portés par les agriculteurs afin de permettre aux agriculteurs de bénéficier d'un complément de revenu.
- Nous continuerons à **financer la protection des cultures contre le gel** (vignes et horticulture).



6. SÉCURITÉ, PRÉVENTION DES RISQUES

1) Créer une Vice-Présidence déléguée exclusivement à la sécurité

La Région n'a pas de compétence directe en matière de sécurité, mais elle ne peut pas rester simplement spectatrice de la dégradation continue de la situation.

De même qu'elle s'est investie dans le domaine de la santé pour pallier les insuffisances de l'État et de l'ARS, elle doit avoir un rôle en la matière de « coproduction de sécurité ».

Nous proposerons ainsi aux habitants de la Région Centre-Val de Loire **un véritable « bouclier de sécurité »**.

2) Subventionner l'achat de matériels pour l'équipement des forces de l'ordre

- Nous viendrons en aide financièrement aux collectivités de la Région Centre-Val de Loire **en participant au financement des équipements des polices municipales, des dispositifs de sécurisation et de vidéoprotection.**

Ces crédits pourront être inscrits dans le cadre des Contrats Territoriaux de Solidarité Territoriale.

- Nous procéderons, à la demande des Maires, au **débloqué d'un fonds régional d'urgence pour l'ouverture de postes de policiers municipaux supplémentaires** pour les communes les plus touchées par la délinquance.

Le Maire, élu de proximité, est le mieux placé pour apprécier la situation et les besoins dans sa commune.

3) Mise en place d'un soutien aux opérations «voisins vigilants»

En France, un cambriolage a lieu toutes les 90 secondes. La région Centre-Val de Loire n'échappe pas à cette réalité qui est une source permanente d'insécurité pour des millions de Français. En repoussant efficacement toutes les formes de délinquance, **le dispositif Voisins Vigilants ramène confiance et sérénité au sein de nos territoires.**

4) Sécuriser les gares régionales et les TER

En 2019, les vols ou les violences dans les transports en commun affectent différemment les femmes et les hommes : 56 % de femmes parmi les victimes de vols sans violence et 95 % pour les violences sexuelles ; 63 % d'hommes parmi les victimes de coups et blessures volontaires et 85 % pour les violences et outrages envers les dépositaires de l'autorité publique. En région Île-de-France, un tiers des victimes dans les transports sont de nationalité étrangère contre 17 % sur le reste du territoire.

La majorité (87 %) des mis en cause impliqués dans des vols ou des violences dans les transports en commun sont des hommes, plus de quatre sur dix sont identifiés comme mineurs et plus de la moitié seraient de nationalité étrangère (près des deux tiers concernant les vols sans violence).

« Face à l'explosion des violences dans les transports, nous devons renforcer la sécurité dans les trains et gares »

- Nous ferons de la sécurité dans les trains et les gares l'une de nos priorités, par **l'installation de caméras de vidéo-protection et le déploiement de gendarmes réservistes pour patrouiller dans les rames et les gares en complément des agents de la sécurité ferroviaire.**
- Nous pérennisons la gratuité des TER pour les policiers et gendarmes mise en place pendant la période de crise sanitaire et l'étendrons aux policiers municipaux.
- Nous demanderons d'obtenir une expérimentation de délégation du pouvoir de police ferroviaire à la région, à l'instar des pouvoirs de police conférés aux maires.

5) Prévention et sécurisation des lycées

« *Nous pacifierons les lycées et leurs abords* »

Le harcèlement en milieu scolaire touche chaque année un peu plus de 5% des élèves (Source : MENJS-Depp, enquête nationale de climat scolaire et de victimation auprès des collégiens 2017, 2013 et 2011 et enquête nationale de climat scolaire et de victimation auprès des lycéens 2018).

En raison de la crise sanitaire, les enquêtes de la Depp, prévues en mai 2020, concernant le 1er degré ont dû être reportées).

Selon l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS) de l'Insee, 12 % des personnels de l'éducation nationale déclarent être victimes chaque année de menaces ou d'insultes dans l'exercice de leur métier.

Encore ces chiffres sont-ils certainement sous-estimés, en raison des réticences de la hiérarchie qui redoutent de voir « stigmatisé » tel ou tel établissement.

- Nous allons créer des « **unités régionales de sécurité** », destinées à **pacifier les lycées et leurs abords**. Nous mettrons en place une vidéo-protection et des alarmes « attentat-intrusion » aux différents accès et clôtures.
- Nous allons développer **un grand plan de lutte contre la drogue en milieu scolaire, avec des campagnes de dépistage** afin de prévenir les addictions et ainsi réduire le trafic. Cela passe aussi par la surveillance accrue des abords.

La sécurisation entraînera également une économie sur les dépenses d'entretien et de réparation des établissements, avec une diminution significative de la dégradation du matériel et des équipements.

6) Sécurité du quotidien et action de proximité

Afin de coordonner nos actions et d'en optimiser l'efficacité, nous mettrons en place une expérimentation de **la participation des élus régionaux au sein des comités locaux de sécurité et de prévention de la délinquance sur l'ensemble des 6 départements**, en lien avec les communes et les préfetures.

- Obtenir le label « Région partenaire de la défense », en s'engageant notamment à faciliter la disponibilité des agents réservistes et à maintenir, en tout ou partie, les conditions de leur rémunération pendant leurs activités militaires.

- Nous participerons au **financement de la rénovation des commissariats de police nationale et de casernes de gendarmerie**, en partenariat avec l'État, les communes et les départements dans le cadre des Contrats territoriaux.
- Nous établirons une **convention avec le ministère de la Justice pour sécuriser les prisons et ainsi protéger le personnel pénitentiaire**.
- Lutte contre le terrorisme : **nous moderniserons les équipements des services de sécurité, nous procéderons à l'installation de portiques de sécurité dans les salles de spectacle et des établissements culturels et sportifs**.

7) Une vision globale de la prévention des risques

Dans le cadre de l'aménagement du territoire et de ses compétences en matière d'environnement, de déchets, de gestion de l'eau etc... cette vice-présidence sera également en charge de superviser tout ce qui touche à la prévention des risques.



7. CULTURE, PATRIMOINE, SPORT

Riche d'un **patrimoine architectural et historique unique au monde**, fort de la présence sur son territoire de véritable « locomotives » comme le Zoo parc de Beauval, la Région Centre-Val de Loire ne parvient à occuper la place qui devrait être la sienne sur le plan du tourisme.

Le part du Tourisme dans le PIB régional reste modeste, surtout si l'on compare avec des régions qui ne bénéficient pas de nos atouts.

Le diagnostic est en partie connu, c'est la faiblesse du tourisme de séjour par rapport à un tourisme de visite, souvent inclu par des tours-opérateurs dans des circuits sur une seule journée.

« La région doit multiplier les initiatives afin d'attirer davantage de touristes »

Nous devons donc multiplier les initiatives, en partenariat avec tous les acteurs (Intercommunalités, offices de tourisme et syndicats d'initiatives, opérateurs privés, professionnels de l'hôtellerie et de la restauration, organisateurs de festivals et d'évènements etc...) afin que **d'avantage de touristes viennent et séjournent dans notre région.**

Il faut y ajouter également le développement du tourisme de nature, la pêche et la chasse qui comptent de nombreux adeptes.

Enfin il est évident que la culture joue un rôle important aussi dans ce domaine car les festivaliers constituent une clientèle de séjour non négligeable et qu'il faut chercher à développer, mais aussi parce que **les évènements culturels renforcent l'attractivité autour de notre patrimoine.**

TOURISME

- **Créer un Parc à Thème Léonard de Vinci** qui sera à terme le 2ème plus grand parc à thème de France. Consacré à Léonard de Vinci, à ses inventions et à celles du futur avec **un volet innovation pour attirer les entreprises, c'est un projet transversal qui aura un très fort impact touristique, économique et industriel** en région Centre-Val de Loire. Installé dans le Loiret à proximité d'Orléans, il bénéficiera d'un excellent accès routier et ferroviaire à moins d'1h30 de Paris.
- **Lancer un grand festival des canaux pour promouvoir ce patrimoine exceptionnel** et notre culture. Au programme : guinguettes, concerts, théâtre, découvertes gastronomiques fluviales, illuminations, visites nocturnes des musées et sites patrimoniaux, animations familiales etc...
- **Créer une nouvelle marque touristique « Canaux du Val de Loire »** qui permettra d'identifier, de développer et de structurer le tourisme fluvial en Centre-Val de Loire.
- **Développer un véritable itinéraire touristique des canaux** avec une application smartphone dédiée permettant aux touristes de recevoir des alertes sur les sites à visiter à proximité grâce à la géolocalisation.
- **Initier un Loto du patrimoine régional** soutenu par une personnalité nationale avec la création d'un Fonds de dotation pour la sauvegarde du petit patrimoine (lavoirs, chapelles, puits...) ou de maisons de caractère qui font le charme de nos villages.
- Accompagner, avec l'intervention d'un chef étoilé de renom, **la montée en qualité de l'offre de restauration dans les sites touristiques** afin de valoriser les produits locaux et d'en faire des ambassadeurs du bien manger en région Centre-Val de Loire.
- **Aider à l'installation d'hébergements 5 étoiles** à proximité des lieux touristiques pour faire face au déficit actuel d'hôtels de ce type avec l'objectif de retenir plusieurs jours dans notre région des clientèles touristiques à fort pouvoir d'achat.
- **Aider la montée en qualité et la répartition sur l'ensemble du territoire de l'offre d'hébergements touristiques** avec une cellule de conseil dédiée (étude de faisabilité et d'implantation, prestations, décoration et aménagement intérieur, classement et labellisation).
- **Créer une route touristique « Écrivains du Val de Loire »** (Ronsard, Rabelais, Balzac, Sand, Genevoix, Labiche, Alain-Fournier, Péguy, etc.) avec un itinéraire touristique des étapes à visiter, un pass privilège et des animations, à l'instar de la route Jacques-Coeur.
- **Améliorer les parcours et la sécurité des pistes cyclables de la Loire à Vélo** dans les traversées de ville et développer les relais-étapes en zone rurale.

CULTURE

- **Créer un laboratoire d'idées de la culture et du tourisme** afin de créer une synergie entre ces deux secteurs et resserrer leurs liens autour de projets communs post-covid.
- **Former et accompagner les acteurs culturels à la collecte de fonds (mécénat).**
- **Lancer un grand plan de démocratisation de la culture et de lutte contre les déserts culturels** avec des **expositions itinérantes** sur l'ensemble du territoire, la diffusion artistique dans des lieux inattendus, **le lancement d'opérations théâtre, concerts, cinéma et opéra en plein air, le déploiement de « Micro-Folies » sur l'ensemble de la région** (musées numériques avec technologie 3D et réalité virtuelle).
- **Développer les résidences d'artistes chez les particuliers** pour ancrer la création dans la réalité de notre territoire : sur la base du volontariat, des habitants de notre région proposeront via une plateforme numérique d'accueillir chez eux des artistes régionaux afin qu'il puissent créer dans un cadre inspirant.
- **Lancer un programme chorale et/ou orchestre dans chaque Lycée de la région** afin d'encourager la pratique musicale collective pour tous, formidable vecteur de cohésion et de développement de nombreuses aptitudes (attention, empathie, coordination, organisation, collaboration...).
- Soutenir et **valoriser grâce à des animations et festivités les cultures et traditions locales.**
- Aider au **financement des équipements culturels et polyvalents des petites villes dans le cadre de contrats territoriaux**, aider au maintien et la modernisation des petites salles de cinéma.
- Établir des **conventions pluriannuelles avec les associations** intégrant des objectifs de gestion et un meilleur suivi.

SPORT

Une pratique sportive vertueuse, populaire et de haut niveau

*« Savoir nager ne doit plus être une question d'argent !
Nous financerons un stage sur la pratique de la natation »*

Bien que la région Centre-Val de Loire ne possède pas d'ouverture sur la mer et que la Loire soit interdite de baignade (excepté sur la base de loisirs de l'île Charlemagne à Orléans l'été),

ses milieux aquatiques n'en sont pas moins dangereux pour ses habitants, notamment ses **étangs et lacs : pas moins de 44 lieux sont accessibles à la baignade sur notre territoire.**

Santé Publique France a recensé 24 noyades dont 10 suivies de décès entre le 1er juin et le 9 août 2018. La noyade est la première cause de mortalité en France des moins de 25 ans et ce sont les enfants et les adolescents de moins de 13 ans qui en paient le plus lourd tribut dans l'indifférence des pouvoirs publics. Souvent en raison d'une pratique défaillante de la natation, ce qui est d'autant plus regrettable qu'elle ne nécessite pas d'équipement spécifique (contrairement aux sports d'hiver). **Savoir nager ne doit plus être une question d'argent et nous ne pouvons que regretter la hausse constante des prix pratiqués dans les établissements de notre collectivité à destination des jeunes publics, à plus forte raison lorsque la Région participe financièrement à la modernisation de ces équipements !**

- **Etablir une stratégie régionale de lutte contre les noyades et de sensibilisation aux milieux aquatiques** en lien avec l'Éducation Nationale et les services d'incendie et de secours

Ainsi, cette stratégie se devra :

- **d'associer toutes les strates de collectivités** (État, Départements, communautés de communes, communes...), les SDIS et les gestionnaires d'établissements aquatiques quant aux enjeux attendus ;
- **d'organiser et de financer un stage sur la pratique de la natation et une sensibilisation sur les dangers en milieu aquatique**, sanctionnés par l'obtention d'un diplôme délivré par la région.

Il y aura trois étapes : la première dès 6 ans (niveau I « initiation ») la seconde dès 11 ans (niveau II « apprentissage »), et la dernière dès 15 ans (niveau III « perfectionnement »). Il pourra également être suivi par les adultes sous une forme récapitulant les 3 étapes avec un module spécifique sur l'aquaphobie.

Nos propositions

- **Organiser des « Olympiades Lycéennes »** visant à promouvoir la pratique sportive autour d'une fête du sport lycéen sur une semaine. Les élèves représenteraient leur établissement scolaire dans différentes disciplines. Ces Olympiades auront lieu au mois de juin et auront pour but de favoriser la cohésion de la jeunesse en Centre-Val de Loire.

- **Créer un plan de partenariats et d'accompagnement des clubs professionnels de football et rugby afin de hisser un club régional en ligue 1 et en top 14** pour faire rayonner notre région. Nos réussites en volley-ball, basketball et handball doivent inspirer nos clubs dans les deux sports les plus médiatisés.
- **Apporter un soutien spécifique aux activités sportives ayant un lien direct avec notre territoire** : l'équitation, le canoë-kayak, le cyclisme.
- **Négocier avec ASO, l'organisateur du Tour de France, le premier grand départ de l'Histoire en région Centre-Val de Loire** et ainsi valoriser notre patrimoine devant les télévisions du monde entier.
- **Établir un barème officiel pour l'obtention des subventions en matériels** avec pour objectif de récompenser :
 - les résultats sportifs de l'association
 - l'évolution du nombre de licenciés
 - l'engagement des associations en faveur du sport féminin ;
 - l'engagement des associations en faveur de l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap, personnes souffrant d'obésité, de maladies immunitaires, osseuses ou respiratoires ou d'addictions sévères ;
- **Refuser tout communautarisme dans la dénomination, l'objet de l'association** : la Région ne peut en aucun cas soutenir le sectarisme ou l'exclusion (exemple : revendiquer l'appartenance à un pays étranger, laisser libre cours au port de signes ostentatoires ou religieux pendant la pratique sportive comme le voile etc...)
- **Favoriser l'accès au sport dans les zones rurales**, dépourvues d'équipements sportifs en aidant les communes ou communautés de communes à investir, en particulier dans les équipements en libre accès de plein air (foot five, tennis de table...)



8. POLITIQUE DE SANTÉ

Le Centre-Val de Loire est **la région la plus touchée par le phénomène des « déserts médicaux »**, avec 76 généralistes pour 100 000 habitants. Une situation préoccupante qui ne touche pas que la ruralité, mais désormais les villes moyennes.

Et le pire pourrait être à venir si l'on observe l'âge moyen des médecins en exercice.

Les causes sont connues : un numérus clausus insuffisant depuis des années, dont l'augmentation récente reste modeste et ne produira ses effets que dans 10 ans, **le manque d'attractivité de certains territoires de notre Région pour des jeunes médecins qui préfèrent s'installer dans les métropoles et souvent quittent la Région**, les changements profonds dans les modes d'exercice, y compris en libéral, qui font que les jeunes aujourd'hui refusent d'assurer les 70 heures par semaine du médecin de famille traditionnel, aspirant à une vie plus équilibrée etc...

L'ARS, qui a fait le même constat, n'a pas su anticiper pour apporter une réponse. Cela tient au fait qu'elle doit relayer la politique nationale de santé et tout le monde sait à quel point les gouvernements successifs ont eu comme première préoccupation la recherche d'économie.

La Région est simplement appelée à donner un avis consultatif sur le Plan Régional de Santé. Mais lorsque nous avons été amenés à nous prononcer en 2018, **le PRS avait déjà été arrêté avant même que nous donnions notre avis !** Pour dénoncer cette mascarade, les élus du Rassemblement national avaient symboliquement quitté l'hémicycle.

Fin 2019, la Région a voulu réagir en proposant son plan 100% santé, dont la mesure phare est le recrutement de 150 médecins salariés par le biais d'un Groupement d'intérêt public (GIP) santé.

Nous avons soutenu le projet, mais nous constatons qu'il rencontre de grandes difficultés, nous serons en juillet prochain à 7 médecins recrutés, bien loin du compte... et il n'est pas

sûr que l'objectif soit atteint d'ici 2025. Ce qui n'empêche pas le président sortant d'en promettre désormais 300 en toute démagogie !

Nous ferons également de la santé un axe fort de nos politiques, en liaison avec les départements et l'ARS pour la construction, la rénovation et l'amélioration des EHPAD, des Maisons de santé pluridisciplinaires, pour l'hospitalisation à domicile, ainsi que pour le maintien à domicile des personnes âgées.

Nos propositions

- **Création d'un camion de santé mobile par département**, géré par le GIP Santé, pour palier la désertification médicale et paramédicale dans de nombreuses communes !
- Proposer des créneaux pour **permettre aux patients ne disposant pas d'un médecin traitant d'obtenir un rendez-vous via un annuaire régional qui proposera également une liste actualisée des médecins disposés à prendre de nouveaux patients.**
- Aider davantage au **développement des maisons de santé pluridisciplinaire** en les rendant plus attractives pour les jeunes médecins !
- **Développer la télémédecine** quand la situation le permet, pour palier provisoirement au manque de médecins dans notre région, notamment en zone rurale
- Favoriser la **relocalisation des chaînes de médicaments** pour retrouver notre souveraineté pharmaceutique ainsi que pour la production d'autres produits de santé (appareillages, blouses, masques...)
- **Faire pression pour simplifier le fonctionnement technocratique des ARS** qui est aujourd'hui trop complexe et contre-productif pour les mettre réellement au profit des patients et de la qualité des services de soin sur notre territoire.
- Créer des **permanences santé « pluridisciplinaires »** (généraliste, spécialiste, paramédical...) **dans des communes rurales** avec la présence d'un professionnel une journée par semaine...
- Former tous les lycéens aux **gestes élémentaires du secourisme en leur proposant systématiquement de passer le PSC1/PSC2**
- Renforcer la prévention des maladies par des **campagnes de dépistage et d'information** dans les lycées de la Région.
- Compléter l'action du GIP santé par **la mise en place d'un véritable « SOS Santé » à l'échelle de la Région, en liaison avec le 15**, sur le principe de SOS Médecins qui fonctionne dans certaines villes.



9. COOPÉRATION INTERNATIONALE, IMMIGRATION

La coopération décentralisée est un compétence reconnue des régions depuis la loi sur l'administration territoriale de la République de 1992, réaffirmée et précisée par la loi « Thiollière » de 2007 et la loi d'orientation du 7 juillet 2014. Dans notre région comme ailleurs les accords de coopération décentralisée prennent la forme de jumelages de villes en Europe, d'échanges internationaux culturels, touristiques, économiques, mais aussi d'aides financières en direction des zones géographiques dites « prioritaires », très majoritairement en dehors de notre continent, et en faveur de projets dits de « solidarité internationale », au prétexte le plus souvent du « développement durable ».

Cette coopération décentralisée, politique de conventionnement direct entre collectivités françaises et étrangères, n'appartient pas à notre longue tradition française qui veut que les relations extérieures soient un attribut régalien de notre État nation, une expression de notre souveraineté nationale. Le monopole constitutionnel de l'État dans ce domaine a été confirmé par le Conseil d'État comme par le Conseil constitutionnel.

Pourtant, en grande partie sous l'influence de l'Europe de Bruxelles, l'action « diplomatique », « internationale » des exécutifs régionaux a été encouragée. La Commission européenne définit d'ailleurs la coopération décentralisée de manière purement non étatique, privilégiant un contre-pouvoir international produit par la « société civile ». **Dans les faits, nous voyons essentiellement à l'œuvre des associations, des entreprises, des ONG, des réseaux qui poursuivent le plus souvent des buts idéologiques et politiques contraires aux vœux et aux aspirations d'une très large majorité de nos compatriotes.**

« *Dans le contexte de paupérisation de la France, la priorité régionale doit être notre boussole* »

Lors de la dernière mandature, nous avons été les seuls à voter contre une subvention à l'association « SOS Méditerranée » qui encourage le passage des immigrants illégaux vers l'Europe. Nous avons dénoncé des accords de coopération avec la région Chinoise du Hunan (66 millions d'habitants), comme si la Chine avait besoin de la Région Centre-Val de Loire (2,6 millions d'habitants) pour se développer ! Et ce ne sont là que 2 exemples.

Nous entendons pour notre part y mettre bon ordre. **Il ne s'agit pas d'être systématiquement hostile aux politiques de coopération décentralisées qui peuvent être menées en bonne intelligence avec les intérêts de la France** et venir utilement en appui à des pays avec qui nous partageons des liens historiques et culturels.

Nous l'avons vu dernièrement par exemple avec les aides accordées par des collectivités françaises à l'Arménie, victime de l'agression du camp islamiste.

Mais il convient de réaffirmer dans ce cadre des principes stricts et de mettre en place des garde-fous :

- Concernant les orientations budgétaires, il est temps pour notre Institution de **se recentrer sur ses compétences, sur le quotidien des habitants du Centre-Val de Loire**. Dans le contexte de paupérisation de la France, au vu de la grave crise sociale et économique que nous connaissons, **la priorité régionale et nationale doit être notre boussole**. Notre générosité doit s'appliquer en premier lieu pour les nôtres avant les autres.
- La coopération décentralisée ne doit pas être un prétexte au tourisme avec l'argent des contribuables régionaux, dissimulé sous les habits de « promotion de projets » à l'étranger ou de « voyages d'études ». Elle n'est pas là non plus pour satisfaire la mégalomanie de certains exécutifs qui se considèrent comme des « petits États ».
- **Nous veillerons à ce que les financements de projets par la région ne le soient pas au profit d'associations ou d'acteurs véhiculant une idéologie tiers-mondiste, euro-mondialiste, sans-frontiériste**, qui militent pour une déconstruction de l'État national, notamment par l'encouragement aux migrations.
- Un bilan d'étape systématique doit être fait au sujet de ces politiques de coopération et, nous nous y attacherons particulièrement, celles-ci doivent aussi pouvoir générer des avantages financiers notables pour certaines de nos entreprises régionales, contribuant ainsi à créer des emplois.
- La région Centre-Val de Loire connaît un rayonnement international notamment du fait de son exceptionnel patrimoine historique, architectural et artistique, qui nous assure de

très conséquentes retombées économiques liées au tourisme. **Aussi, la coopération décentralisée, notamment sous sa forme de jumelage avec d'autres villes, doit privilégier la promotion de cet héritage** par le biais de projets entrant en synergie avec d'autres villes et régions européennes avec lesquelles nous partageons les mêmes racines civilisationnelles.

IMMIGRATION

« Les élus régionaux RN sont les seuls à avoir dénoncé la subvention de 50.000 € à SOS Méditerranée ! »

Les exécutifs régionaux n'ont pas « la main » sur les politiques migratoires. Ils peuvent cependant en atténuer les effets délétères en refusant de prêter leur concours à la politique d'immigration massive, bien évidemment dans le strict cadre du respect de la loi et en fonction des marges de manœuvre qui sont les leurs.

En mars dernier, les élus régionaux du RN ont ainsi vigoureusement dénoncé la subvention de 50 000 euros attribuée par l'exécutif régional, avec le soutien des élus LR et du centre, en faveur de SOS Méditerranée, association immigrationniste qui ramène des clandestins en Europe, complice de facto des réseaux criminels de passeurs et plusieurs fois sanctionnée pour violation du droit maritime. Avec le RN, ces financements scandaleux de l'immigration clandestine avec les impôts des contribuables de notre région prendront fin immédiatement.

- **Nous remettons en cause les collaborations entre la région et les officines, les groupes de pression chargés de la propagande en faveur de l'immigration**, notamment auprès des plus jeunes dans les lycées.
- **Nous arrêterons pareillement le financement régional des associations ou des programmes qui**, sous couvert « d'activité culturelle », « d'insertion », notamment dans le cadre de la politique dite « de la ville », **assurent une rente aux réseaux d'extrême-gauche et/ou communautaristes.**
- Pour manifester notre attachement à la défense de notre identité française, une fois en place **l'exécutif RN de la Région Centre-Val de Loire interpellera officiellement le Président de la République, la Ministre déléguée à la Citoyenneté, Marlène Schiappa, et le Ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, afin qu'ils renoncent au plan de répartition des migrants dans nos Régions et qu'ils organisent un référendum national sur l'immigration.**

**AVEC DE L'AMBITION ET DU COURAGE,
CES MESURES DE BON SENS SONT POSSIBLES !**

La droite
POPULAIRE


Les
LOCALISTES !


**Rassemblement
National**


**L'Avenir
Français**
Pour une France libre !


CNIP
Centre National
des Indépendants et Paysans